VOLUME 74, N° 2, ÉTÉ 2018

FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL



Nous protégeons ceux et celles squi protègent les autres Problème personnel?
Problème familial?
Problème professionnel?

Parlez-en!



Laissez vos coordonnées, un collègue vous rappellera aussi rapidement que discrètement.





Président

Yves Francoeur

Vice-président exécutif

André Gendron

Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie

Pascal Poirier

Vice-président aux Relations de travail

Jean-François Potvin

Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres

Yves Gendron

Vice-président à la Recherche et aux communications

Mario Lanoie

Laflûte

Éditeur

Mario Lanoie

Rédacteur en chef Martin Desrochers

Révision

Danielle Lanthier

Conception graphique

Quatre-Quarts

Imprimerie

Imprimerie R.M. Hébert

La revue «La Flûte» est publiée trois (3) fois par année par la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. (tirage: 8 925 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300 Montréal (Québec) H2J 1N3 Téléphone: 514 527-4161 Télécopieur: 514 527-7830

www.fppm.qc.ca

Tous droits réservés.
La reproduction totale ou partielle d'articles, clichés, dessins, annonces ou toute autre matière apparaissant dans cette revue est strictement interdite sans l'autorisation expresse de la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc.

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec ISSN 0703-4725

Numéro de convention de Poste-publications: 40011308

L'EMBELLIE

Après des années plus difficiles, nous sommes sur ce que l'on appelle... une bonne séquence. Notre travail et notre persévérance portent fruits. Jamais nous ne nous sommes découragés et jamais nous n'avons arrêté de nous investir et de nous ajuster. La Fraternité, c'est l'ensemble de ses membres. Et ensemble, les policiers et les policières de Montréal sont une force qui compte! Merci de votre appui et bon été!

La rédaction

Sommaire

Les actualités	4
Paroles de président Un jugement, un sommet et une remise sur pied	8
Relations de travail Une convention pour tous	10
Service aux membres Vos régimes d'assurance collective	12
SST Le bélier	18
Chronique juridique Régime de retraite des policiers de Montréal : victoire totale	20
Association athlétique et sportive	24
Des nouvelles de la Caisse Desjardins des policiers et policières	30
Symphonie vocale	32
Au musée de la police	34
Décès	41
Vie spirituelle	43
Nouvelles de l'APPRM	45

Actualités

Sommet syndical policier 2018

Attention! Environnement juridique favorisant le désengagement...

Le 30 mai dernier à Montréal, les trois plus grandes associations syndicales policières du Québec, soit notre Fraternité, l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ) et la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) ont réuni tous leurs représentants syndicaux dans le cadre d'un sommet syndical lors duquel ont été abordés plusieurs dossiers touchant la communauté policière. On a pu y constater que la préoccupation la plus immédiate des policiers et policières est qu'une erreur de bonne foi mène à la prison. Nous avons l'impression que lorsque les choses tournent mal, on nous prive de nos droits. L'environnement légal doit être adapté sinon, le danger est réel que les policiers et policières se désengagent et évitent d'initier certaines interventions risquant de leur valoir des années de problèmes juridiques.

Outre la question du BEI, le sommet a également permis de traiter des régimes de négociation des conventions collectives (loi 24), de l'évolution de la jurisprudence, de la loi 20 sur le port de l'uniforme prétendant empêcher les moyens de pression vestimentaires ainsi que des réseaux sociaux. Avec plus de quatre cents représentants syndicaux, l'évènement a permis d'échanger et de nous rapprocher.





M^e André Fiset, avocat de l'APPQ, M^e Isabelle Briand, avocate chez Roy Bélanger, M^e Laurent Roy, Yves Francoeur, Robin Côté, président de la FPMQ et Pierre Veilleux, président de l'APPQ.





Pierre Veilleux, Yves Francoeur et Robin Côté

Photos du Sommet, y compris couverture : Jean Sinotte

Actualités

Succès de la collecte de sang

La collecte de sang du 5 avril a été l'occasion pour 81 donneurs de faire un don de vie alors que l'objectif était de 75. Les choses se sont donc déroulées rondement alors qu'une cinquantaine de policiers actifs donnaient du sang ainsi qu'une douzaine de retraités et 19 civils. Le tout a été coordonné par le responsable des activités sociales de la Fraternité, Pierre Juteau, vaillamment soutenue par une équipe de bénévoles. Levonsleur tous notre chapeau!



Les bénévoles sont essentiels! Sur la photo: Jean Riopel de l'APPR. le bénévole Ronald Ladouceur (sur la chaise). Carole Vallée d'Héma-Québec et Denis Leclerc.

Décès d'un ancien membre du conseil

Blaise Grégoire, trésorier de la Fraternité de 1980 à 1985 et sergent-détective à la retraite, est décédé le 14 mai dernier à l'âge de 74 ans. Nous offrons nos sympathies aux parents et amis.

Nouvel aumônier

La nomination d'un nouvel aumônier. l'abbé Bernard Vadnais, est effective depuis le 1er juin. Pour rejoindre l'abbé Vadnais: 514 866-2305 #230 ou 514 900-0354, vadber@hotmail.ca

Nous saluons la contribution de l'abbé Pierre Desroches au courant des seize dernières années, dont le dernier texte est à lire dans ce numéro. Merci Pierre et bonne continuité!

Les motards ont un siècle!

Il n'y a pas que le syndicalisme policier qui ait un siècle à Montréal en 2018, les motards aussi! L'anniversaire a été souligné à la Fraternité par le Service en présence de plusieurs cadres et de nombreux syndiqués, dont le président de la Fraternité, Yves Francoeur, et le directeur par intérim, Martin Prud'homme.



Diner reconnaissance pour la 51^e édition de la journée des Fèves au lard

Cette année, le diner du 28 mars dernier pour souligner l'apport des bénévoles et des partenaires de la Fraternité dans l'organisation de la journée des Fèves au lard était très festif!

En effet, 2017 a vu se dérouler la 51e édition de l'évènement! Rappelons que c'est principalement grâce à cette activité que le Fonds humanitaire de la Fraternité peut redistribuer approximativement 100 000 \$ par année à des OBNL œuvrant auprès d'enfants malades et dans le besoin.

LES TROIS UNITÉS AYANT VENDU LE PLUS DE REPAS:



PDQ-42 (2162 REPAS VENDUS) Yves Francoeur, Pascal Gosselin, Thi Truc Mai Dang, Julie Mazerolle, Frédéric Bélanger, Martin Prud'homme.

Nous remercions le SPVM, dont le concours est nécessaire au succès de cette journée. Également, un remerciement tout particulier à Rodger Brulotte qui, encore cette année, a assumé la présidence d'honneur.



PDQ-24 (1250 REPAS VENDUS) Yves Francoeur, Stéphane Rodrigue, Anna Karadimos, Stephen Zakrzewski, Martin Prud'homme.



PDQ-03 (988 REPAS VENDUS) Yves Francoeur, Marc Latulippe, Daniel Maheu, Julie Dupré, Riccardo Apponi, Martin Prud'homme

Àvenir

Fête champêtre

- > Le 7 juillet 2018 24e Édition!
- > Billets disponibles auprès de votre représentant syndical

Renseignements: Chantal Hénault ou Pierre Juteau au 514 527-4161

Omnium de golf

- > L'Omnium de golf de la Fraternité a lieu le 23 août au club de golf Montcalm de Saint-Liguori.
- > Le prix est de 140 \$ par personne et les profits seront versés au Fonds humanitaire de la Fraternité.

Renseignements: Chantal Hénault ou Michel Caza au 514 527-4161

Fèves au lard

- > Le 12 octobre 2018
- Coût du billet 7\$, en vente jusqu'au 1er octobre

Renseignements: Chantal Hénault ou Pierre Juteau au 514 527-4161

Olympiques spéciaux : les policiers et policières de Montréal sont là!

Présent dans 170 pays, le mouvement des Olympiques spéciaux vise à enrichir par le sport la vie des personnes présentant une déficience intellectuelle. Les 17 sports officiels sont pratiqués à l'intérieur d'un réseau de compétitions annuelles comptant plus de 80 événements conçus pour tous les niveaux d'habiletés. En plus de ses programmes destinés aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle, le mouvement des Olympiques spéciaux encourage et facilite l'accès à des programmes sportifs réguliers existant au sein de leur communauté. Il vise l'intégration sociale des athlètes vivant avec une déficience intellectuelle.

Le 17 février dernier, une délégation de braves en provenance de la Fraternité a participé à une levée de fonds pour les Olympiques spéciaux baptisée *Les ours polaires* et consistant à se jeter dans l'eau glacée! En haut, de gauche à droite: André Gendron, viceprésident exécutif, Georges Bibeau, directeur adjoint aux relations de travail, Jean-Francois Potvin, vice-président aux relations de travail. En bas, Félix Martineau, avocat chez Roy Bélanger. Bravo à ces courageux leveurs de fonds!





Le 17 mai dernier a eu lieu la Course au flambeau des agents de la paix, qui constitue la plus importante collecte de fonds annuelle au bénéfice des Olympiques spéciaux. Plus de 85 000 policiers, policières et agents de la paix portent la flamme dans 35 pays!



Arrivée des participants et des participantes à la Fraternité.



Le président de la Fraternité avec des athlètes des Olympiques spéciaux

Un jugement extrêmement important et une victoire majeure

Concrètement et pour l'avenir prévisible, que veut dire cette victoire que nous avons obtenue à la Cour d'appel, établissant que notre régime de retraite n'est pas assujetti à la loi 15 parce qu'il n'a pas été créé par un organisme municipal? En réalité, ce jugement ne modifie pas notre situation immédiate. L'entente de restructuration du régime de retraite entérinée par les parties est intégralement maintenue et il n'y aura aucune modification aux dispositions négociées du régime de retraite dans un avenir proche. Ce sera le statu quo de l'entente négociée tant que le jugement rendu par la Cour d'appel ne deviendra pas définitif. Par ailleurs, même si nous avons une entente, cette entente a été négociée sous réserve de l'assujettissement et de la validité constitutionnelle.

Évidemment, il y a une Cour suprême audessus de la Cour d'appel et il est impossible de connaître l'avenir, surtout dans un contexte où nous attaquons également la constitutionnalité de la loi 15 sur les régimes de retraite. Il serait donc imprudent de spéculer sur la suite des choses. On peut toutefois affirmer que c'est un beau grand chapitre crucial qui vient de s'écrire, dans une histoire où le mot de la fin demeure à venir. On peut également affirmer que ce jugement participe grandement au rapport de force de la Fraternité.

Pour bien comprendre le jugement, lisez le résumé de la page 20

REMISE SUR PIED DU SPVM

Vous êtes plusieurs à nous dire que les choses s'améliorent de façon tangible. La Fraternité a toujours voulu faire partie de la solution. Des changements profonds doivent parfois être entrepris. Lorsque nous sommes les premiers à les proposer toutefois, certains estiment que ce n'est certainement pas bon... puisque ça vient d'un syndicat! Mais qui peut nier maintenant que nous avions raison de demander le départ de Philippe Pichet dès novembre 2016 alors que le maire de l'époque et le ministre Coiteux le défendaient sur toutes les tribunes?



Président Yves Francoeur

Franc succès du Sommet syndical policier 2018

Au courant des dernières années, nous avons assisté à l'émergence de plusieurs enjeux touchant l'ensemble de la communauté policière du Québec et plusieurs de ces enjeux impactent directement les droits des policiers et policières dans l'exercice de leurs fonctions.

On nous demande parfois de gérer les problèmes les plus insolubles de la société en assumant tous les dangers, mais sans faire courir de risques à ceux qui représentent une menace. On est à deux cheveux de nous demander la perfection. Nos membres font un travail remarquable dans un environnement effervescent et souvent difficile. Si les faits divers ne mettent pas en valeur ce qui va bien, il demeure qu'au Québec, l'écrasante majorité des millions d'interventions annuelles se passent bien. Le public le sait et, comme le démontre les sondages, estime qu'on fait du bon travail. Il demeure toutefois que nous avons des droits à défendre.

Devant ce constat, les trois grandes organisations policières du Québec ont décidé de rassembler leurs forces et de tenir le Sommet syndical policier 2018, le 30 mai dernier. Un sommet qui a été l'occasion d'un partage d'expertise et d'information avec nos représentants syndicaux, tous rassemblés. Quel que soit le parti formant le gouvernement à la suite des élections d'octobre prochain, ce gouvernement devra composer avec des organisations syndicales policières collaborant à la défense des policiers et policières sur des enjeux nationaux.

Partager nos expertises et rassembler nos forces représente souvent une occasion d'avancer. Additionner nos solidarités pour servir les policiers et policières et enrichir nos approches pour la défense de nos droits, c'était le but visé et il a été atteint.

ENJEUX AYANT FAIT L'OBJET DE PRÉSENTATIONS AU SOMMET:

- la loi 24 concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal;
- > le recours Saskatchewan (régime de relations de travail à la SQ);
- > la loi 20 obligeant le port de l'uniforme par les policiers et les constables spéciaux dans l'exercice de leurs fonctions et sur l'exclusivité de fonction des policiers occupant un poste d'encadrement;
- > le règlement sur le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI): mise à jour et recours;
- > les médias sociaux.

Bon été à tous et à toutes!

Une convention pour tous

L'une des situations qui me laissent toujours sans mots est le moment où nous apprenons qu'un membre choisit de ne pas revendiquer l'application de la convention collective par crainte de déranger la direction et ainsi de nuire à ses chances de promotion. Heureusement, ces cas ne sont pas fréquents. Ceci dit, ils sont assez préoccupants pour que je développe sur le sujet.

Article 1.02 Un des buts de la présente convention est de maintenir et favoriser les bonnes relations entre les parties.

C'est l'un des plus courts articles de la convention, mais combien important!

Il est toujours surprenant de voir des cadres s'offusquer quand un membre revendique une clause de la convention. Pourtant, vous serez d'accord avec moi pour dire que la convention est signée par les deux parties et le jour où la mairesse ou le directeur par intérim se feront demander par un média: «Est-ce que vos polices reçoivent le traitement prévu à leur convention?» ils répondront sans aucun doute par l'affirmative. Les deux diront qu'ils respectent

la convention signée par leurs prédécesseurs, comme la *Loi sur les normes* exige de le faire. Alors, pourquoi des cadres de 1^{er} et 2^e niveaux s'amuseraient-ils à ne pas respecter la convention? Encore pire, pourquoi un membre syndiqué peut-il, à un certain point dans sa carrière, avoir à se sentir mal de réclamer son dû?

Non seulement c'est pour nous un mystère, mais c'est aussi traumatisant de constater que même après nos efforts pour faire appliquer la convention, il arrive que ce soit nos membres qui la contournent.



Vice-président aux Relations de travail Jean-François Potvin

Voilà donc une réflexion qui aidera ceux et celles qui se sentent mal à l'aise de profiter de leur convention collective. Garder en tête, très chers confrères et très chères consœurs, que les cadres du SPVM ont depuis toujours été à la remorque des conditions de travail des membres de la Fraternité. Alors quand l'un d'entre eux vous laissera sous-entendre qu'il s'attend à ce que vous ne respectiez pas la convention, rappelez-vous qu'il fera probablement partie de ceux qui réclameront une amélioration de ses conditions de travail en se basant sur notre convention.

Nous sommes tous conscients que le succès historique de la Fraternité s'est reflété sur l'ensemble des policiers et policières du Québec, cadres inclus. Notre solidarité et l'application de la convention collective ne peuvent être autre chose qu'une démonstration de fierté pour le présent, de préparation pour le futur et de respect pour nos prédécesseurs qui ont ouvert le chemin à nos conditions de travail.

Je profite de l'occasion pour vous remercier de la confiance que vous avez manifestée à mon endroit en me permettant de vous représenter à nouveau au courant des quatre prochaines années. Mon premier mandat a été riche en expériences et en émotion. Je serai sans aucun doute apte à maintenir la qualité des services qui vous sont offerts par les Relations de travail, au sein d'une équipe qui devient de plus en plus forte et qui grandit en compétence.

Vos régimes d'assurance collective

Depuis plusieurs années, les divers régimes de soins de santé subissent des hausses de taux qui sont souvent au-delà de l'inflation. La principale raison de ces augmentations réside dans le coût des nouveaux médicaments qui arrivent sur le marché et qui doivent être intégrés par les assureurs.

Grâce à une saine gestion de ses fonds d'assurance, la Fraternité a pu limiter la hausse pour 2018-2019 à 2,8 % pour l'ensemble des groupes réunis alors que la variation moyenne observée sur le marché est de 6,2 %.

Il est à noter cependant que dans un souci de bien refléter la réalité des coûts de chaque régime pour chaque groupe, des ajustements supérieurs ont été apportés au groupe des retraités de 65 ans et plus. Vous retrouverez toutes les informations à ce sujet dans les tableaux qui suivent.

Rappelons également qu'à la suite de la mise en place de notre partenariat avec SSQ en août 2012, la révision des cotisations prend maintenant effet le 1er août de chaque année, le cas échéant.

LES HAUSSES QUI S'APPLIQUERONT À COMPTER DU 1^{ER} AOÛT 2018 SONT RÉSUMÉES DANS LE TABLEAU CI-APRÈS.

TYPE DE MEMBRE	STATUT INDIVIDUEL	STATUT FAMILIAL	
Actif	2,1 %	2,5 %	
Retraité de moins de 65 ans	1,6 %	2,0 %	
Retraité de plus de 65 ans	5,9 %	3,6 %	
Retraité de plus de 75 ans	3,8 %	2,4 %	



Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Pascal Poirier

A. Assurance maladie

TARIFS - ASSURANCE MALADIE							
ACTIFS	Prime hebdomadaire 1 ^{er} août 2017	Prime hebdomadaire 1 ^{er} août 2018					
Plan individuel	18,99 \$	19,19 \$					
Plan familial	45,41 \$	46,38 \$					
Plan couple ou monoparenta	31,49 \$	32,04 \$					

^{*} Attention: ces primes comprennent la moitié de la contribution de l'employeur au montant de 8,00 \$ au 2018-08-01, en vertu du paragraphe 18.02 de la convention collective. Pour membres actifs seulement.

NOTE IMPORTANTE CONCERNANT LES SOINS DE SANTÉ

Évaluation des professionnels de la santé

Afin d'être reconnu, un professionnel de la santé doit obligatoirement faire partie d'une association valide.

Vous pouvez utiliser l'outil « *Trouver un fournisseur* » sur le site des Services en ligne des membres du régime pour trouver un professionnel de la santé reconnu près de chez vous ou près d'une adresse spécifique. La base de données contient les professionnels de la santé répondant aux normes de GSC en matière de fiabilité et qui sont en règle auprès de l'organisme de réglementation ou de l'association professionnelle applicable.

Soumission des réclamations

Vous pouvez soumettre facilement vos réclamations d'assurance en utilisant le portail web des assurances ou en utilisant l'application mobile FPPM. Cette application peut être téléchargée à partir de l'App Store ou sur Google Play. Il vous suffit de rechercher FPPM dans les boutiques d'applications.

Tirage d'un iPad

En décembre prochain, lors du congrès des délégués, nous procéderons au tirage d'un iPad pour promouvoir la soumission des réclamations via l'application mobile. Pour être éligible à ce tirage vous devrez avoir soumis une réclamation avec l'application mobile.

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2018, LES NOUVEAUX RETRAITÉS PEUVENT SEULEMENT ADHÉRER AUX OPTIONS A, B ET F

RETRAITÉS MOINS DE 65 ANS AU 2017-08-01 - PRIMES POUR L'ANNÉE 2017 / 2018						
PLAN	OPTION A	OPTION B	OPTION C	OPTION D	OPTION E	OPTION F
Individuel			60,07 \$/rente 1 442 \$/année	51,20 \$/rente 1 229 \$/année	15,68 \$/rente 376 \$/année	35,99 \$/rente 864 \$/année
Couple ou monoparental				88,29 \$/rente 2 119 \$/année		
Familial	, ,,	, ,,	, ,,	102,36 \$/rente 2 457 \$/année		, ,,

Retraités de moins de 65 ans: saviez-vous que pour diminuer le coût de vos primes, vous pouvez choisir votre plan d'assurance maladie en fonction de vos besoins et dont la franchise par prescription varie entre 5 et 10 \$? Il suffit de choisir l'option de plan qui répond le mieux à vos besoins.

N.B. Montants annuels arrondis 2017-08-01

RETRAITÉS MOINS DE 65 ANS AU 2018-08-01 - PRIMES POUR L'ANNÉE 2018 / 2019						
PLAN	OPTION A	OPTION B	OPTION C	OPTION D	OPTION E	OPTION F
Individuel	76,96 \$/rente 1 847 \$/année	, ,,	60,91 \$/rente 1 462 \$/année	51,93 \$/rente 1 246 \$/année	15,90 \$/rente 382 \$/année	36,49 \$/rente 876 \$/année
Couple ou monoparental				89,53 \$/rente 2 149 \$/année		67,54 \$/rente 1 621 \$/année
Familial	, ,,	, , ,	, , ,	103,79 \$/rente 2 491 \$/année	, ,,	72,96 \$/rente 1 751 \$/année

N.B. Montants annuels arrondis 2018-08-01

RETRAITÉS 65 ANS ET PLUS AU 2017-08-01 - PRIMES POUR L'ANNÉE 2017/2018						
PLAN	OPTION A	OPTION B	OPTION C	OPTION D	OPTION E	XTRA RAMQ
Individuel	24,85 \$/rente	18,80 \$/rente	13,04 \$/rente	8,43 \$/rente	15,68 \$/rente	135,74 \$/rente
	596 \$/année	451 \$/année	313 \$/année	202 \$/année	376 \$/année	3 258 \$/année
Couple ou						
monoparental	45,95 \$/rente	34,76 \$/rente	24,10 \$/rente	15,55 \$/rente	28,99 \$/rente	252,10 \$/rente
	1103 \$/année	834 \$/année	578 \$/année	373 \$/année	696 \$/année	6 050 \$/année
Familial	49,68 \$/rente	37,61 \$/rente	26,05 \$/rente	16,83 \$/rente	31,35 \$/rente	271,51 \$/rente
	1 192 \$/année	903 \$/année	625 \$/année	404 \$/année	752 \$/année	6 516 \$/année

N.B. Montants annuels arrondis 2017-08-01

RETRAITÉS 65 ANS ET PLUS AU 2018-08-01 - PRIMES POUR L'ANNÉE 2018/2019						
PLAN	OPTION A	OPTION B	OPTION C	OPTION D	OPTION E	XTRA RAMQ
Individuel	23,36 \$/rente	17,67 \$/rente	12,26 \$/rente	7,92 \$/rente	14,74 \$/rente	127,60 \$/rente
	561 \$/année	424 \$/année	294 \$/année	190 \$/année	354 \$/année	3 062 \$/année
Couple ou	43,19 \$/rente	32,67 \$/rente	22,65 \$/rente	14,63 \$/rente	, ,,	236,97\$/rente
monoparental	1 037 \$/année	784 \$/année	544 \$/année	351 \$/année		5 687 \$/année
Familial	46,70 \$/rente	35,35 \$/rente	24,49 \$/rente	15,82 \$/rente	29,47 \$/rente	255,22 \$/rente
	1 121 \$/année	848 \$/année	588 \$/année	380 \$/année	707 \$/année	6 125 \$/année

N.B. Montants annuels arrondis 2018-08-01

B. Assurance voyage

TARIFS - ASSURANCE VOYAGE (maladie hors Québec)				
ACTIFS	Taux heb	domadaire		
	2017-08-01	2018-08-01		
Plan individuel	1,27 \$	1,50 \$		
Plan familial	2,49 \$	2,94 \$		
RETRAITÉS	Taux p	ar rente		
	2017-08-01	2018-08-01		
Plan individuel	4,74 \$	5,05 \$		
Plan familial	9,47 \$	10,09 \$		

TARIFS - ANNULATION VOYAGE					
ACTIFS	Taux heb	domadaire			
	2017-08-01	2018-08-01			
Plan individuel	0,10 \$	0,12 \$			
Plan familial	0,25 \$	0,30 \$			
RETRAITÉS	Taux par rente				
	2017-08-01	2018-08-01			
Plan individuel	1,01 \$	1,07 \$			
Plan familial	2,01 \$	2,14 \$			

C. Assurance-vie

TARIFS - ASSURANCE VIE				
ACTIFS	PRIME 201	7-08-01	PRIME 201	8-08-01
	Hebdomadaire	Annuelle	Hebdomadaire	Annuelle
Base 20 000 \$	1,76\$	92\$	1,76\$	92\$
Base familiale				
8 000\$ / 6 000\$ <65 ans	0,57\$	30\$	0,57\$	30\$
Supplémentaire (adhérent)	GEL	GEL	GEL	GEL
Supplémentaire (conjoint)	GEL	GEL	GEL	GEL
RETRAITÉS	PRIME 201	7-08-01	PRIME 201	8-08-01
	Par rente	Annuelle	Par rente	Annuelle
Retraité de moins de 65 ans				
Base 20 000\$	13,40\$	322\$	13,40\$	322\$
Base familiale				
8 000\$ / 6 000\$ <65 ans	1,28\$	31\$	1,28\$	31\$
Supplémentaire (adhérent)	GEL	GEL	GEL	GEL
Supplémentaire (conjoint)	GEL	GEL	GEL	GEL
Retraité de 65 ans et plus				
Base 10 000\$	6,70\$	161\$	7,70\$	185\$
Base familiale				
5 000 \$ / 2 000 \$				
2000\$/1000\$	0,69\$	17 \$	0,80\$	19\$
Additionnelle (par tranche d	e 10 000 \$)* (adh	érent)		
65 à 74 ans	GEL	GEL	+ 15 %	+ 15 %
75 ans et plus	GEL	GEL	+ 15 %	+ 15 %

*Possibilité maximale de 1 tranche additionnelle de 10 000 \$ sans preuve médicale, plus 8 tranches additionnelles de 10 000\$ avec preuve médicale. Par contre, vous ne pourrez dépasser le montant que vous possédiez la journée précédant votre 65e anniversaire, jusqu'à un maximum de 100 000 \$.

Note: si votre conjoint(e) atteint 65 ans avant vous, et si cette personne a souscrit des tranches supplémentaires d'assurance vie, elle pourra les conserver, jusqu'à concurrence de 30 000 \$, et ce, jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 65 ans. Les augmentations pour l'assurance vie supplémentaire et additionnelle sont en pourcentage parce qu'elles sont en fonction de la table d'âge et du facteur fumeur ou non-fumeur.

Les montants des primes annuelles ont été arrondis.

NOTE IMPORTANTE CONCERNANT LE DMA

Dans le cas d'une réclamation, un avis écrit de l'accident doit être transmis dans les 30 jours de la date d'accident à l'assureur et une preuve écrite de la perte doit être fournie à l'assureur dans les 90 jours de la date de cette perte. Donc, vous devez communiquer avec la Fraternité dans les premiers jours de l'accident afin que la Fraternité puisse faire les démarches qui s'imposent auprès de l'assureur.

D. Soins dentaires

TARIFS - SOINS DENTAIRES				
ACTIFS	Taux hek	odomadaire		
	2017-08-01	2018-08-01		
Plan individuel	2,65\$	3,07\$		
Couple/Monoparental	12,67\$	13,03\$		
Plan familial	21,89\$	24,10\$		
RETRAITÉS	Taux par rente			
	2017-08-01	2018-08-01		
Plan individuel	21,78\$	22,65 \$		
Couple/Monoparental	43,50\$	45,23\$		
Plan familial	63,50\$	66,04\$		

^{*}Attention: ces primes comprennent la moitié de la contribution de l'employeur au montant de 8,00 \$ au 2018-08-01, en vertu du paragraphe 18.02 de la convention collective.

Pour membres actifs seulement.

SOINS DENTAIRES: INDIVIDUEL, COUPLE / MONOPARENTAL OU FAMILIAL?

Il est possible d'ajouter sa conjointe, son conjoint ou un enfant de plus de 10 ans et ce, sans examen dentaire lors de la période de réinscription qui vient aux trois ans. La prochaine de ces périodes sera à l'été 2020 et entrera en vigueur le 1er août 2020. Prenez toutefois note qu'un mois avant le dixième anniversaire de naissance de votre enfant, il est également possible de l'inscrire à votre dossier d'assurance sans examen dentaire.

Veuillez également noter que si un membre a plusieurs enfants et que l'un des enfants atteint l'âge de 10 ans et qu'il est couvert par le plan, les autres enfants de moins de 10 ans ont droit aux mêmes couvertures avec le régime de soins dentaires de la Fraternité des policiers et policières de Montréal. Prenez toutefois note que les enfants de moins de 10 ans sont couverts d'emblée par le régime d'assurance dentaire gouvernemental, et que ce que nous couvrons, c'est une panoplie de services non couverts par le gouvernement.

Assurance décès, mutilation, accident (DMA)

Bonne nouvelle! Les primes sont gelées pour la prochaine année.

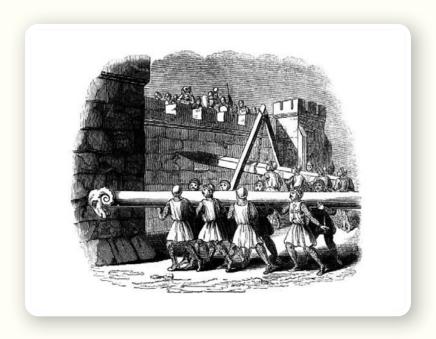
- > N'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de nous faire part de tout changement sur les points suivants:
- changement d'adresse
- changement de statut civil
- naissance
- couple policier et policière de la Ville de Montréal, vous permettant ainsi de bénéficier d'une prime réduite pour l'assurance maladie
- > Il est important de nous faire connaître votre adresse courriel personnelle, si ce n'est déjà fait, puisque les relevés de prestation d'assurance sont maintenant transmis électroniquement aux membres actifs et retraités.

Je tiens à vous remercier pour ma réélection récente, sans opposition. Il s'agit d'un honneur de vous servir et j'y pense chaque jour en œuvrant à votre mieux-être. Le conseil de direction de la Fraternité me donne cette chance, mais surtout, VOUS

Pascal Poirier

Bélier:

équipement de protection ou outil de travail?



Depuis quelques temps, nous recevons plusieurs demandes quant à la possibilité d'acquérir un bélier pour les patrouilleurs. La justification de ces demandes est que l'utilisation d'un bélier pour défoncer une porte aurait pour effet de réduire les risques de blessures liées uniquement à la force physique. En matière de prévention, contrairement aux interventions à la source qui éliminent le risque et l'exposition des travailleurs, les équipements de protection ne préviennent pas l'accident. Ils peuvent limiter les blessures, en réduire la gravité ou en atténuer les conséquences.



Marie-Josée Clément et Steeve Lagueux, représentants paritaires à la prévention en santé et sécurité du travail







Qu'en est-il de l'utilisation d'un bélier ? L'ajout d'un tel équipement comporte plusieurs enjeux. En effet, en vertu de la Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail, avant de remettre un équipement de protection, l'employeur se doit de revoir l'organisation du travail ainsi que les techniques et les méthodes utilisées. Si, après cette démarche, le constat démontre qu'il est impossible d'éliminer à la source le risque ou de le contrôler, fournir un équipement devient à ce moment la seule option.

ON DOIT CONSIDÉRER CE QUI SUIT:

- > l'équipement recommandé et sélectionné ne doit pas offrir un faux sentiment de sécurité et ne doit pas créer un autre risque pour le travailleur;
- > l'ajout d'un nouvel équipement oblige l'employeur à **informer et former son personnel.**

Dans le cas présent, l'utilisation d'un bélier crée un autre risque. Depuis 2012, plus de deux accidents de travail nous sont rapportés annuellement à la suite d'une intervention avec un bélier. De plus, la gravité de la blessure subie est souvent sévère, laissant même des séquelles permanentes.

Considérant un risque de blessure présent lorsqu'on prend la décision d'enfoncer une porte avec son épaule et puisqu'il n'existe pas de formation que nous puissions donner aux agents en ce sens, des options peuvent être envisagées selon l'urgence de la situation. Il est possible de faire appel aux services des groupes d'intervention ou du groupe tactique d'intervention qui ont l'équipement et la formation requise pour forcer l'entrée d'un bâtiment.

Il existe également une ressource externe telle que les pompiers, qui ont des outils comme des haches, pinces cisailles dont ils peuvent se servir.

En terminant, comme la pince multifonction, le bélier n'est pas un équipement de protection, mais bien un outil permettant une intervention plus rapide pour répondre à l'une de nos missions, protéger la vie.

Nous vous souhaitons un bel été et de belles vacances!

Vos représentants à la prévention,

Marie-Josée Clément et Steeve Lagueux

Régime de retraite des policiers de Montréal : victoire totale

Au cœur de l'examen judiciaire : un siècle d'histoire

Le 1er juin dernier, la Cour d'appel du Québec a rendu un arrêt¹ qui déclare que le régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal n'est pas assujetti à la *Loi favorisant la* santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (ci-après la «Loi 15»).

Afin d'en arriver à ce résultat, la Cour a dû trancher la question suivante: est-ce que le régime de retraite des policiers de Montréal a été « établi par un organisme municipal » ?

La Fraternité a soutenu, par son recours, que le régime de retraite des policiers de Montréal a été établi par l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ci-après «l'ABR») qui n'est pas un organisme municipal au sens de la Loi puisqu'elle n'est pas contrôlée par des élus municipaux. Effectivement, l'ABR est administrée et gérée par une majorité de policiers élus dont le contrôle échappe à la Ville de Montréal.

Dans le secteur municipal, cette situation est tout à fait unique au régime de retraite des policiers de Montréal, dont l'histoire remonte au 19e siècle. C'est en effet en 1892, par une loi du Québec ², que l'ABR est fondée dans le but de secourir ses membres en cas de maladie ou d'incapacité de travailler, de leur accorder des gratifications et pensions pour services rendus et de procurer des secours et autres avantages à leurs héritiers. C'est à ce moment qu'est né le régime de retraite des policiers de Montréal.

Exception faite de la période 1913-1935, il n'y a jamais eu de régime de retraite établi par la Ville de Montréal ou son successeur, la Communauté Urbaine de Montréal (C.U.M.), pour le bénéfice de ses policiers entre 1892 et aujourd'hui.

La Ville a commencé à contribuer au régime de retraite de l'ABR à compter de 1935. Auparavant, ses contributions se limitaient à des montants forfaitaires effectués sur une base volontaire. Quelle que soit la période pertinente, les contributions de la Ville ont donc toujours été effectuées à la Caisse de l'ABR.

¹ Fraternité des policiers et policières de Montréal c. Ville de Montréal, 2018 QCCA 858.

² Loi constituant en corporation l'Association de bienfaisance et de retraite de la police de Montréal, S.Q. 1892, 55-56 Victoria, c. 90.



Me Laurent Roy, Roy Bélanger avocats

Lors de la création de la C.U.M., le régime de retraite des policiers a subi d'importantes modifications qui ont mené à sa refonte complète. Un nouveau règlement, adopté par l'ABR, a établi les nouvelles bases du régime de retraite, le tout en conformité avec la Loi relative à l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers de la Communauté urbaine de Montréal, sanctionnée le 15 décembre 1977.

Même si le régime de retraite résulte d'une entente négociée entre la Fraternité et la CUM, il demeure néanmoins un règlement établi par l'ABR. Un régime de retraite n'est pas uniquement constitué des bénéfices qu'il comporte. L'établissement d'un régime de retraite, c'est aussi sa mise sur pied, sa gestion, son application. Un régime de retraite, c'est également la mise sur pied d'un comité de placement qui verra à faire croître son patrimoine.

L'entente de 1977 prévoit que le régime de retraite demeure sous le contrôle des policiers par le biais de leur propre association. Il s'agit donc du régime de retraite des policiers de la CUM et non du régime de retraite de la CUM pour ses policiers. La distinction est importante.

Face à ce constat, la Ville de Montréal a demandé à la Cour d'appel de palier à l'erreur d'écriture de l'article un (1) de la Loi 15 afin d'y assujettir le régime de retraite des policiers montréalais. La Ville de Montréal a soutenu que de ne pas assujettir le régime de retraite des policiers de Montréal créerait une absurdité et une iniquité face à l'ensemble des fonctionnaires municipaux.

La Cour n'est cependant pas de cet avis. Elle souligne, sous la plume de l'honorable juge Mainville, ce qui suit: «Si erreur il y a, il appartient alors à l'État de la corriger et non aux tribunaux de faire cette besogne au service du gouvernement.»

L'honorable juge Mainville en rajoute et affirme:

«Or, si erreur il y a, il s'agirait ici d'une **erreur grossière, même inexcusable**, justement parce qu'il s'agit de régimes de retraite importants.»

Ces mots sont lourds de sens lorsqu'ils sont prononcés par le plus haut tribunal du Québec. Ce faisant, la Cour refuse de palier à quelconque «erreur» dans l'écriture de la Loi 15 et refuse la demande de la Ville.

La Cour va même plus loin et note que depuis 1989, le régime de retraite des policiers de Montréal n'a jamais été mis en péril en raison d'une insuffisance de capitalisation, celle-ci se situant entre 90 % et 134 % durant l'ensemble de la période 1989-2014. Au contraire, la Cour mentionne que la santé financière du régime de retraite des policiers de Montréal a permis aux parties de négocier une entente sur le partage des surplus en vertu de laquelle, il lui a été accordé d'importants congés de cotisations, totalisant plus de 550 millions de dollars (près d'un milliard de dollars en valeur actualisée).

La Cour ajoute que malgré le titre de la Loi 15 qui traite de la pérennité et de la sécurité financière des régimes de retraite municipaux, elle ne voit pas pourquoi il serait absurde qu'un régime de retraite pleinement capitalisé ne soit pas assujetti à la Loi 15. L'honorable juge Mainville va même jusqu'à remettre en question l'objectif découlant de l'adoption de la Loi 15 à l'égard du régime de retraite des policiers de Montréal:

«Ainsi, ce n'est pas la santé financière des Régimes de retraite [des policiers de Montréal]

Chronique juridique

que viserait la Loi 15. (...) Ce que viserait donc la Loi 15 en regard des Régimes de retraite [des policiers de Montréal] serait la réduction des coûts afférents à ceux-ci pour la Ville de Montréal en imposant le principe du partage à parts égales des cotisations et en limitant la cotisation d'exercice à 20 % de la masse salariale des participants actifs. Il s'agit donc de modifier de façon très importante les droits des policiers de la Ville de Montréal dans leurs régimes de retraite afin de faire des économies pour la Ville de Montréal. »

Ce passage n'est pas anodin puisqu'il confirme l'objectif à peine voilé du gouvernement d'éponger les déficits des villes sur le dos de leurs employés. Cette victoire de la Fraternité aura des échos dans l'ensemble du milieu municipal où la Loi 15 est décriée depuis des années.

En déclarant la Loi 15 inapplicable au régime de retraite des policiers de Montréal, la Cour rabroue le gouvernement et la Ville de Montréal, qui ont néanmoins 60 jours pour demander une autorisation à la Cour suprême du Canada afin qu'elle se saisisse du dossier.

Responsabilité civile

Avancée jurisprudentielle pour la communauté policière

Le 29 août 2006, Éric Lefebvre, un policier de la Ville de Sherbrooke s'est vu asséné un violent coup de poing au visage par un détenu lors d'un interrogatoire. À la suite du geste, le policier est transporté d'urgence à l'hôpital souffrant « d'une fracture ouverte du nez avec déviation de celui-ci, d'une commotion cérébrale avec perte de conscience, d'une déchirure partielle du tronc cérébral et d'un muscle du cou, d'un traumatisme crânien et d'une entorse cervicale. »

Le lendemain de l'évènement, le détenu, Frédérick Martel, loin d'éprouver des remords, s'est même vanté de son assaut à l'endroit d'Éric Lefebvre afin d'être valorisé par le milieu carcéral. Le 19 novembre 2008, celui-ci est reconnu coupable de voies de fait graves à l'endroit d'Éric Lefebvre. Le juge condamne Frédérick Martel à 5 ans d'emprisonnement.

Depuis l'évènement, Éric Lefebvre vit avec des souffrances importantes l'amenant à radicalement modifier les simples activités de sa vie quotidienne qu'il ne peut plus exercer. C'est dans ces circonstances que le policier décide de poursuivre, en responsabilité civile, Frédérick Martel pour l'assaut du 29 août 2006.

En 2012, Frédérick Martel rajoute à l'injure lorsqu'il usurpe frauduleusement l'identité d'Éric Lefebvre.

Lors du procès, monsieur Lefebvre fait la preuve des pertes de salaires, des séquelles relatives à l'agression, des conséquences, des douleurs et des inconvénients avec lesquels il doit maintenant composer.

La juge au procès retient des faits qu'Éric Lefebvre ne peut plus aspirer à la même progression dans le service de police de Sherbrooke. Son état l'oblige à démissionner de son poste sur l'équipe tactique du SPS.

Dans cette affaire, la juge vient aussi donner raison aux arguments d'Éric Lefebvre en ce qui concerne les dommages punitifs. Pour le tribunal, il ne fait aucun doute que Frédérick Martel, en attaquant sournoisement par derrière l'agent de police, a voulu intentionnellement le blesser. À cela s'additionne les déclarations de monsieur Martel. Celui-ci a en effet confié aux agents correctionnels qu'il espérait que le policier souffre longtemps. Dans son analyse de l'indemnité appropriée, la juge au procès indique que le geste, ayant été posé à l'égard d'un policier en fonction constitue un facteur aggravant.

Au cours de son incarcération, monsieur Martel discute au téléphone du fait qu'il a caché l'ensemble de ses avoirs, se mettant ainsi à l'abri de toute saisie. Lors de sa décision, la juge au procès a bien pris le soin d'expliquer l'impossibilité de prendre en compte le salaire de Frédérick Martel pour calculer le montant de l'indemnité que reçoit Éric Lefebvre.

De plus, le tribunal ne considère pas l'incarcération du détenu dans son calcul de l'indemnité. La juge écrit: « <u>Il appert en effet que la prison, pour lui, est quasiment un endroit de villégiature et ne constitue pas un facteur dissuasif.</u> » La cour accorde 75 000 \$ à titre de dommages punitifs.

Parallèlement au procès d'Éric Lefebvre, la juge s'intéresse à l'octroi de dommages punitifs plus élevés face à un problème social important. En effet, la décision se penche sur la perpétration de gestes violents contre des membres du système judiciaire québécois. Pour la juge, « il s'agit là d'un véritable fléau social et une société libre et démocratique, comme la nôtre, ne saurait le tolérer». Ce faisant, la cour croit qu'il est justifié de prononcer des condamnations substantielles lorsque de tels gestes violents se manifestent afin d'éviter leur banalisation et leur récurrence dans la société. C'est un pas intéressant franchi par la justice québécoise qui vient reconnaitre l'importance de dissuader toute violence à l'égard d'un policier en fonction.

Finalement, bien que l'agresseur soit considéré comme étant peu solvable, le 4 mai 2018, la cour condamne Frédérick Martel à payer 438 108,92\$ à Éric Lefebvre, de plus que 25 000\$ à sa conjointe. Ces montants demeureront non libérables en vertu de loi, de sorte qu'Éric Lefebvre pourra, dans le futur, faire saisir tout avoir que possède ou possédera Frédérick Martel.



Association athlétique et sportive

Sylvain Bois, président

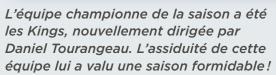
Saison de hockey 2017-2018

Nous avons eu une saison de hockey exceptionnelle! Un repêchage a même eu lieu pour la première fois et 17 joueurs par équipe ont été sélectionnés.

Les 4 capitaines ont fait leurs choix de joueurs à tour de rôle pour finalement donner une saison de hockey très bien équilibrée en talents. Classement final de la saison régulière:

Première position: Kings Deuxième position: Hawks Troisième position: Canadiens Quatrième position: Bruins





Bravo!



Les Hawks ont terminé deuxième au classement général et ils étaient les champions défendant. Ils se sont bien battus toute la saison et ils ont démontré beaucoup de caractère! Ils étaient cette année encore représentés par leurs deux capitaines Samuel Drouin et Pascal Legault. Merci encore pour la belle saison! Je suis persuadé que vous voudrez reconquérir le titre la saison prochaine!



Les Canadiens avaient pour capitaine cette saison un ancien Nordique. Le nouveau capitaine Félix Gagnon apporte beaucoup à la ligue de hockey. Il est disponible et veut vraiment que la ligue demeure en santé. Vous avez formé une équipe compétitive et vous aviez plusieurs joueurs de grand talent dans vos rangs!



Les Bruins, représentés par leur capitaine Marc André Lavoie, étaient encore cette année une équipe pouvant surprendre l'adversaire par leur fougue et leur ténacité. Vous êtes un groupe de joueurs qui ne lâche jamais. Bravo!

Encore une fois, les séries éliminatoires ont chaudement été disputées. Pour établir un classement final, chacune des équipes devait s'affronter deux fois. La compétition était très forte. Nous avons été témoins de plusieurs belles parties!

Ligue de hockey amical

Nous avons 14 équipes de hockey et vous êtes tous les bienvenus du lundi au vendredi dans l'une de nos équipes à l'aréna St-Michel. Nous recherchons toujours des joueurs pour chacune des équipes. Communiquez avec Sylvain Bois à la Fraternité pour plus d'information, ou par courriel à sylvainb@fppm.qc.ca

Tournois de hockey de la Sûreté du Québec

Depuis 2014, nous n'avions pas participé au tournoi de la Sûreté du Québec. Cette année, Félix Gagnon, capitaine des Canadiens dans la ligue Sportsfrat, a pris les choses en main. Il a regroupé des joueurs de talent pour nous représenter. Nous avons gagné la partie d'ouverture contre la Sûreté du Québec par la marque de 4 à 3, mais notre équipe s'est inclinée en demi-finale contre Gatineau. Merci de bien nous

Gagnant de la coupe Sportsfrat saison 2017/2018

Bravo encore les Kings pour la belle saison et pour les séries de fin de saison! Vous nous avez donné un excellent spectacle contre les Hawks!



Merci de faire confiance à votre Association sportive et n'hésitez pas à communiquer avec moi pour nous faire connaître votre discipline.

Inscription en ligne de la ligue de Hockeyfrat 2018/2019

Pour connaître encore une excellente saison dans la ligue de hockey Sportsfrat, les inscriptions se font maintenant en ligne: www.sportsfrat.ca

Début de saison: 6 septembre 2018 Nombre de parties: 48 Deux fois 1h 30 à chaque semaine (les lundis et jeudis) Diner des fêtes inclus, ruban à bâton et de plastique également inclus Possibilité de finale au Centre Bell

WPFG 2019

COUPON D'INSCRIPTION POUR LES PROCHAINS JEUX À CHENGDU (CHINE) EN AOÛT 2019

Nom:	Prénom:	
Lieu de travail:		
Courriel personnel:		
Cellulaire:		
Dans quelle discipline prévoyez-vous vous inscrire	?	
Voulez-vous les uniformes de votre association spo	ortive? 🗌 oui	non
Faire parvenir le coupon d'inscription à l'attention Sylvain Bois, Association athlétique et sportive FP		



Basketball

Le tournoi de basketball Joseph Macdonald 2018 a été tenu à Toronto du 4 au 6 mai au Centre de Sports Pan Américain. L'équipe de Sportsfrat a été invaincue tout le long du tournoi impliquant 12 équipes provenant de l'Ontario. Après une défaite crève-cœur en 2017 contre la police de Peel en demi-finale, notre équipe a pris sa revanche en 2018 avec une victoire de 15 points, lui donnant accès à la finale du tournoi. Ils ont contrôlé le jeu du début à la fin. Sans vraiment être inquiétés, ils ont ainsi gagné la finale par la marque de 52-41 contre la police de Toronto. Après 5 tentatives, nous sommes maintenant les champions en titre! Bravo!







Le titre du joueur le plus utile du tournoi fut décerné à Abel Joseph de Montréal.

Soccer

Dans la ligue hiver 2017/2018, notre équipe de 35 ans et plus a terminé en première position de la saison régulière. Malgré une belle performance, ils se sont inclinés en finale. L'équipe des jeunes a quant à elle fini en 7º position sur 15 équipes dans la ligue Total Campo de Laval. Elle a néanmoins causé une grosse surprise en série, battant les deux meilleures équipes pour se rendre en grande finale! Malgré une défaite en finale, nos jeunes ont tout donné!

Cet été, les deux clubs joueront dans la ligue Concordia de Montréal. Les jeunes en division 2 et les vieux dans la division 35 ans et plus. Nos deux équipes de soccer masculin sont également en préparation pour le prochain tournoi du NAPST en septembre 2018. Direction Nashville et sa musique country!



Chers lecteurs, vous avez certainement été témoin de ce spectacle haut en couleur lors de vos vacances dans les Caraïbes, aux lles-de-la-Madeleine ou même lors d'une petite virée dans le parc d'Oka. Des cerfs-volants qui s'agitent, flottent et respirent le grand air en nous faisant sentir comme dans une galerie d'art extérieure. Ce sport, qui peut en effrayer certains, est tout à fait accessible. Comme tout sport, il a ses particularités et une formation adéquate est nécessaire.

Le kitesurfing provient de la France, ces techniciens du sport de voile et de vent. Il s'agit d'un sport de glisse, alors pas grand besoin de muscles. Pas trop de tension dans le dos non plus pour nos amis sportifs ayant des petites blessures d'athlètes. Il se pratique dès l'âge d'environ 12 ans jusqu'à... 80 ans! Oui-oui... on en retrouve des joyeux comme cela qui nous donnent une grande leçon!

Une voile que l'on appelle l'aile, soit le beau cerfvolant rempli de couleurs, est reliée à un harnais comportant une ceinture avec un crochet. Ainsi le kiteux, pour les adeptes, pilote son aile en utilisant une barre de traction. Dans les pieds, on utilise une planche qui ressemble à celle du wakeboard ou à une planche de surf.

Ainsi, le pilote manœuvre son aile en respect avec les lois physiques de la navigation. Aucun besoin d'être un grand technicien de vent! Un bon cours, une bonne préparation et on se lance!

Pourquoi faire du kite? Étant moi-même une ancienne planchiste (de planche à voile), voici les avantages. Plus facile de voyager en avion avec la famille: un petit sac, une pompe pour gonfler le boudin de l'aile, la planche... et hop! On est parti. On part une heure sur l'eau et on revient pour rejoindre notre conjoint ou conjointe qui se détend

sur la plage. Une vision de 360 degrés sur le plan d'eau, c'est sans bruit et des moments privilégiés avec la nature sont au rendez-vous. On voit des raies, des poissons, des tortues, des oiseaux... ça n'a pas de prix! On se sent élevé par Mère-Nature.

Plus tard, notre conjoint et les enfants voudront l'essayer... je vous le garantis!

Mon conseil: allez voir les *kiteux* sur la plage, nous avons le lâcher-prise facile, on attend souvent le vent, on aime les gens et cela nous fera un grand plaisir de vous parler de notre sport!

Pour un cours, je vous suggère d'aller voir un grand passionné qui a tout laissé derrière pour vivre son rêve, soit, faire connaître ce sport! Vous trouverez ce professeur français, Arthur De la Mauvinière, dans sa boutique KITEFORCE, située à Montréal. Son équipe et lui font la promotion de ce sport, offrent de l'équipement neuf et usagé, des voyages selon tous les niveaux (Cuba, Brésil, Maroc, Dakhla...) et il enseigne dans les environs de Montréal.

Je vous dis un gros bonjour d'Haïti et au plaisir de vous croiser sur l'eau!

Marie-Hélène Sévigny



CONSULTATION DES MEMBRES

ENGAGEMENT DE LA CAISSE DANS LE MILIEU, QU'EN PENSEZ-VOUS ?



Nous souhaitons connaître votre opinion sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu.

Consultation anonyme Requiert moins de 5 minutes de votre temps

En ligne, www.caisse-police.com

En personne, dans l'un de nos centres de services

En tant que membre, vous avez le pouvoir d'influencer les décisions de votre coopérative financière.

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!

RECEVEZ 1005 + 6 mois gratuits à l'Assurance-vie épargne Desjardins à l'ouverture d'un compte parent pour enfant assorti d'un plan d'épargne d'un minimum de 1 000 \$\frac{1}{2}\$



RISTOURNE POUR UNE 25th A

RISTOURNE INDIVIDUELLE

Versée vers le 17 mai en fonction des intérêts perçus ou versés en 2017

RISTOURNES COLLECTIVES

300 000 \$

Fonds d'aide au développement du milieu 2018

Sans compter:

· les avantages membre Desjardins

UŅ AVANTAGE QUI S'AJOUTE AUX BÉNÉFICES DE L'OFFRE DE SERVICES



NOS DIRIGEANTS - VOS REPRÉSENTANTS DE MONTRÉAL - CONSEIL D'ADMINISTRATION



président



Mario Desrochers Jacques Dextradeur 2e vice-président



Louis Audet dirigeant



Stacy Bissonnette dirigeant



Bernard Pettigrew dirigeant



Clément Rose dirigeant



700 000 \$

Robert St-Jean dirigeant

Jeune dirigeante stagiaire



Katerine Bélanger jeune dirigeante

Conseil de surveillance



Guv Lefrancois président



André Bourque conseiller

TOUJOURS À L'ÉCOUTE DE VOS COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS!

COURSE AU FLAMBEAU DES AGENTS DE LA PAIX Plus de 500 coureurs ont participé au Relais de la flamme au profit d'Olympiques spéciaux Québec

Le 17 mai dernier, 9 courses amicales de 5 km avaient lieu simultanément aux quatre coins de la province. L'événement bénéfice, connu sous le nom du Relais de la flamme, aura permis d'amasser plus de 16 000 \$. En tant que partenaire provincial de la Course au flambeau, votre caisse a assuré une représentation sur la majorité des parcours afin de soutenir l'organisation et d'encourager la participation policière. Bravo à tous les participants et merci de votre engagement!







www.caisse-police.com pour mieux vous informer!

SIÈGE SOCIAL

460, rue Gilford, Montréal (Québec) H2J 1N3

téléphone: 514 VIP-1004 (847) sans frais: 1877-VIP-1004 (847) télécopieur: 514 487-1004

CENTRES DE SERVICES

Couronne Sud Couronne Nord

Sûreté du Québec - Montréal Québec

Centre de services conseil ENPQ Outaouais

De succès en succès!

Il va sans dire que votre Symphonie vocale file le parfait bonheur sur les flots de la réussite! Après un printemps rempli de chansons et de gens heureux tout autour de nous, voilà qu'on nous a demandé de chanter les hymnes nationaux au Centre Bell, avant le match de hockey Pittsburg/Montréal du 15 mars dernier, dans le cadre du 175^e anniversaire du Service de police de Montréal. Pas besoin de vous dire que nous étions fort excités et honorés de participer à un tel événement. Pour la Symphonie vocale, une telle visibilité est unique en son genre. Avec l'appui inconditionnel de notre Fraternité, nous nous sommes présentés sur place où nous avons été reçus comme de vrais professionnels: une salle pour se changer, deux employés du Canadien à notre disposition, la galerie de presse pour regarder le match, les hot dogs... Tout y était! Y compris la réussite!



Nos dames de la chorale avec notre Youppi national!

Quelques jours plus tard, M. Martin Prud'homme, Directeur du SPVM, faisait parvenir une lettre personnalisée à chacun des choristes pour les remercier et souligner leur performance à l'événement du 175°.

Hommage à Nicolet



Le directeur Martin Prud'homme s'adresse aux choristes

La Journée commémorative en hommage aux policiers et policières décédés s'est déroulée à Nicolet sous le signe du respect, de la reconnaissance et de la sérénité. Même le soleil s'est joint aux participants et aux membres des familles concernées. Après la cérémonie, l'inspecteur lan Lafrenière et le Directeur du Service, monsieur Martin Prud'homme, se sont joints à la Symphonie vocale pour une séance de photos et un café-biscuits en guise de remerciements.





Yvan Côté, président

Concert biennal 2018 « sold out »

Grâce à son fidèle public et à l'arrivée de nouveaux fans, votre Symphonie vocale a donné ses concerts du 21 et 22 avril dernier à guichet fermé! De plus, aux dires de plusieurs personnes qui suivent la Symphonie depuis des années, c'était un des bons spectacles offerts par la chorale. Tout était à point! La chorale performait comme jamais, fière de ses 46 voix! Les musiciens étaient au summum de leur art sous la direction de madame Denvse Rhault, l'éclairage et le son étaient à point, tout comme une projection sur écran par Magalie Brisebois et Zoé Noël. Nous avions également une présentatrice de grande classe en madame Andrée Laporte, un choix musical fort apprécié et dirigé de main de maître par son directeur musical, monsieur



Rolland Côté. Mentionnons aussi que toutes nos associations policières étaient très bien représentées.

Comme le dit le mot « biennal », nous allons préparer un nouveau concert pour 2020; notre Comité musical ainsi que le directeur musical sont à plancher sur de nouvelles pièces et de nouvelles harmonisations qui sauront vous plaire, j'en suis certain!

L'été de la Symphonie

Mis à part le fait que la Symphonie vocale demeure disponible pour des funérailles, les choristes vont profiter de la période estivale pour refaire le plein d'énergie en vue de la prochaine saison. Deux activités sont cédulées, soit la Journée de golf de la SVFPPM le 26 mai au Club de golf La Madeleine et notre weekend Reconnaissance 2018 où les choristes sont conviés à La Cache du Domaine, située à Thetford Mines, les 29, 30 juin et 1er juillet. N'oubliez pas que nous sommes toujours très intéressés à accueillir d'autres choristes parmi votre belle Symphonie. La pérennité de ce groupe ne tient qu'à vous. Actifs ou retraités, hommes ou femmes, la porte est toute grande ouverte et nul besoin d'être diplômé en chant, en musique ou autre, mais juste d'avoir le goût de chanter. Si vous désirez des informations, appelez-moi au 514 258-0475.

Saviez-vous que...

EN 2018, le Service de police de la Ville de Montréal célèbre son 175° anniversaire. À cette occasion, nous vous offrons un résumé des faits ayant marqué son évolution en parallèle avec celle de la population de l'île de Montréal.

Cette fois-ci, nous nous pencherons sur les faits saillants de la période de 1900 à 1960.

Dans la deuxième partie de ce texte, il sera question de notre Escouade motard qui célèbre, en cette année 2018, son 100° anniversaire.

Bonne lecture!

175° anniversaire du SPVM

PÉRIODE DE 1900 À 1960

EN 1909, le surintendant Olivier Campeau (1901-1918) crée la section Moralité afin de pallier aux plaintes concernant la prolifération des maisons closes, de jeux et paris ainsi que les problèmes de stupéfiants.

EN 1910, même s'il existait déjà au service une section d'Anthropométrie, on crée le « Bureau des empreintes digitales », cette preuve étant finalement reconnue mondialement devant les cours de justice.

C'EST EN 1910 que la Commission royale d'enquête sur l'administration de la Ville de Montréal débute ses travaux.

Ça ne sera pas la dernière fois qu'une commission royale d'enquête se penchera sur l'administration de la Ville et sur son influence néfaste sur les autorités du SPM.

Pour sa part, le chef Campeau en profite pour réorganiser son état-major et réussit à y inclure le chef du « Bureau des détectives », M. Carpentier, ancien enquêteur de la Police provinciale du Québec, à titre de directeur-adjoint.



EN CETTE MÊME ANNÉE, suite à des problèmes majeurs de circulation au centre-ville, il crée le premier « Bureau de la circulation », dont deux à quatre policiers sont affectés aux infractions relatives à la vitesse.

EN 1913, le SPM procède à l'achat de cinq véhicules motorisés de marque Stageman pour effectuer des transports de toutes sortes, incluant celui des détenus, et l'assistance aux appels de policiers de faction.

CETTE MÊME ANNÉE, le quartier général déménage du sous-sol de l'hôtel de ville de Montréal, à l'annexe de l'hôtel de ville situé au 775 Gosford. (Un tunnel souterrain relie toujours les deux édifices).



EN 1914, on ouvre le premier «Centre de réception des appels de police» situé à l'annexe de l'hôtel de ville de Montréal.

1917-1918: Montréal et Québec sont les hôtes de manifestations violentes contre la conscription.

1918: création de la première «Escouade motard» du SPM.







Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal

SEPTEMBRE 1918: création du premier syndicat policier « L'Union ouvrière fédérale des policiers, local 62 » (UOFP).

M. Joseph Tremblay (1918) remplace M. O. Campeau à titre de Surintendant de la police.

La direction et les officiers supérieurs avaient comme mission de tenter de dissuader les hommes d'adhérer à l'UOFP-local 62, mais sans succès.

À midi, le 12 décembre 1918, les policiers syndiqués, présidés par le capitaine Albert Carle, prennent part à une grève qui dure 33 heures, en compagnie des employés syndiqués des départements: Service des Incendies, de l'incinération et des mécaniciens de l'aqueduc. L'armée fut appelée à intervenir afin de maintenir l'ordre dans les rues.



Suite au règlement du conflit, le Surintendant Joseph Tremblay sera remercié pour ses services à la demande du syndicat. Le même sort attendra les surintendants des Incendies et de l'autre département ayant participé à la grève. La Première Guerre mondiale sévit en Europe **DEPUIS LE 4** AOÛT 1914. Les hommes doivent quitter leurs métiers ou professions pour aller combattre sur les champs de bataille. Les femmes prennent la relève. Toutefois, ce n'est que le 16 juillet 1918 que la Commission administrative, sur recommandation du directeur de la Sûreté publique, approuve l'engagement de quatre femmesconstables, au salaire de 900 \$ par année. Les femmes engagées sont Luce Bourassa, Mrs. K. A. Chepman, Jos. Dolor Lambert et Élizabeth Naud. À la fin du conflit. le 11 novembre 1918, et dès le retour des soldats, elles sont remerciées de leurs services le 2 ianvier 1919.

EN 1920, à la suite d'un impor-



tant problème de recrutement, le nouveau chef de police, M. Pierre Bélanger (1919-1928), réduit les

normes de grandeur à l'embauche à 5 pieds 8 pouces, mais maintient la grandeur de 6 pieds exigée pour travailler à la circulation.

1918-1921: la Ville de Montréal est mise sous tutelle par la province.

C'EST AUSSI EN 1921 que l'administration de la Ville accepte l'achat d'une vingtaine d'autres motocyclettes de marque Harley-Davidson avec caisse-annexe et siège d'appoint sur l'aile arrière suite aux recommandations du chef Bélanger. On affecte deux motos par poste de police pour des fins de respect et contrôle de la circulation et pour l'assistance aux appels du poste.

C'EST EN 1922 que l'obligation de porter son insigne de poitrine surmontée du matricule du policier est implantée. On ajoutera aussi le matricule à l'insigne de képi.

C'EST EN 1923 que le Bain Morgan, situé dans le secteur Hochelaga, accueillera l'École de la police de Montréal. La formation durait alors trois mois intensifs.



Société du musée de la police

EN 1924, débute la deuxième « Commission royale d'enquête » sur l'administration municipale de Montréal qui met aussi en cause le Département de la police concernant son laxisme envers le phénomène de la prostitution et des jeux illégaux. On fait même la remarque que *rien n'a changé* depuis la dernière Commission en 1909!

EN 1927, la ville amende sa charte et investit le surintendant de police du pouvoir d'apposer des cadenas sur les maisons de jeu et de prostitutions au numéro civique apparaissant à l'endroit visé. Plusieurs tenancières et tenanciers ne faisaient que changer d'appartement dans le même édifice ou faisait un trou dans le mur communiquant avec l'endroit visé.

DE 1927 À 1931, c'est M. Hulbrit Langevin qui mènera le Département de la police. Durant son passage, on augmentera les effectifs policiers et améliorera les conditions salariales des policiers.

C'EST EN 1931 (1931-1947) que Me Fernand Dufresne, responsable de la Cour du recorder de Montréal (qui deviendra plus tard la cour municipale), devient le nouveau chef de la police de Montréal. C'EST EN 1932 que l'on procédera à l'installation de radio de police unidirectionnelle dans les autospatrouilles ainsi que dans les cinq véhicules non lettrés appartenant au Bureau de la Sûreté (Enquêtes criminelles, incluant l'escouade Anti-communiste).



1940: création de la Patrouille à ski sur le Mont-Royal et la Côte Morgan, là où est maintenant situé le Stade Olympique.

1939-1945: diminution des effectifs en raison de la Deuxième Guerre mondiale.

1943-1944: en novembre 1943, le Conseil d'arbitrage provincial reconnaît le droit aux policiers de se syndiquer. Le 13 décembre 1943, les trois syndicats des employés municipaux de la Ville de Montréal affiliés au « Congrès canadien du travail (CCT) » amorcent une grève de 24 heures.

LE 22 AOÛT 1944, le premier contrat négocié par l'Association canadienne des policiers de Montréal affilié au CCT, est accepté. Par contre, les policiers ne devront plus avoir recours à la grève et devront se désaffilier du CCT.

JANVIER 1946: première parution de la Revue des agents de la police, ancêtre de la revue La Flûte.

1947-1948: constatant que l'approche des femmes auprès des jeunes de la période d'aprèsguerre était mieux adaptée et plus efficace que celles des hommes, on procède à l'embauche de deux classes de femmes policières (comme on les qualifiait jadis). Leur mandat était de s'occuper de la criminalité juvénile (fugues, gangs de rue, prostitution, pornographie, des revues à caractère sexuel et des crimes mineurs de toutes sortes).







Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal

Malgré la même formation et le même entraînement à l'École de la police de Montréal que leurs confrères, les autorités décident, peu de temps avant leur graduation, qu'elles ne seront pas armées d'un révolver même si elles portent l'uniforme. De ce fait, elles ne pourront pas conduire un véhicule de police lettré. C'est pour ces raisons, entre autres, qu'on ne leur donnera pas le même salaire que leurs confrères.

Ceci se prolongera jusqu'à l'arrivée de la Communauté urbaine de Montréal.

EN 1947, M. Charles Barnes prend temporairement la direction du Service de police de Montréal.

C'EST EN 1947 que M. Albert Langlois (un décoré de la Deuxième Guerre mondiale) est nommé directeur du SPM (1947-54 et 1957-1961).

EN 1948, les autos-radios de police sont munies de communications radio à deux voies (Recevoir et émettre).

1948 a vu la création de la troisième division de la Sûreté. Celle-ci couvrait tout le territoire de la Ville de Montréal au nord de la rue Mont-Royal. Les deux autres était l'Est et l'Ouest.

C'EST EN AVRIL 1950 que le troisième syndicat policier de la ville de Montréal depuis 1918 est créé sous l'appellation « Fraternité



des policiers de Montréal » ayant à sa tête comme premier président M. Jean-Paul Lapointe. Et cela, deux

jours avant que le gouvernement provincial, mené par M. Maurice Duplessis, passe une loi afin de forcer la dissolution de l'Association canadienne des policiers.

DE 1950 À AVRIL 1953, l'administration municipale de Montréal et son Service de police connaîtront une troisième commission d'enquête. Celle-ci sous le nom de « Commission Caron » et qui portera sur le crime organisé et le laxisme du SPM ainsi que de certains élus face à ce fléau. Conclusion: 20 officiers supérieurs ou ex-officiers, dont huit cadres (le directeur Langlois, l'exdirecteur Dufresne, le D/A ainsi que 5 inspecteurs) sont trouvés coupables. Ce fut un dur coup pour le moral des troupes!

1952: Les agents portent maintenant chemise noire et cravate au lieu de la traditionnelle tunique à collet fermé. L'année suivante elles seront grises (53 à 72).

DU 31 DÉCEMBRE 1954 AU 31 DÉCEMBRE 1955, l'effectif de l'étatmajor passe de 12 à 36 hommes.

LE 17 FÉVRIER 1955, une manifestation au Forum de Montréal (rue Ste-Catherine ouest) tourne en une émeute, à la suite de la suspension pour le reste de la saison 1954-1955, du joueur vedette du Canadien de Montréal, M. Maurice Richard, pour avoir frappé un juge de ligne. Les médias nommèrent cet évènement « L'émeute du forum ».

C'EST EN 1956 que Me Pacifique « Pax » Plante est nommé directeur de police de Montréal. Il poursuit sa guerre contre le crime organisé et la corruption dans l'administration municipale.

DE 1957 À 1961, M. Albert Langlois fait son retour comme directeur du SPM.

EN 1958, il y aura la création de «L'Escouade volante» qui se veut une unité d'intervention rapide.

EN 1959, c'est l'arrivée des ambulances de police. Elles seront retirées en 1984.

EN 1959, l'École d'entraînement de la police de Montréal déménage au 3030 rue Viau et y demeurera jusqu'à la fin de 1974, alors que l'édifice est réquisitionné pour les Jeux Olympiques d'été de 1976.

100e anniversaire de l'Escouade motard.

ENTRE 1954 ET 1956, le nombre de motos passe de 101 à 74 unités. Ces motos ne sont pas encore munies de pare-brise, ni ses conducteurs de casques protecteurs. En hiver, ils portent des casques et lunettes d'aviation.



AU DÉBUT DES ANNÉES 1960.

on constate plusieurs améliorations et ajouts aux motos, notamment l'apparition de démarrage électrique aux Harley-Davidson modèle Electra Glide; aussi de pare-brise, de casques protecteurs ainsi que de radio communication.



1962 marque aussi l'arrivée de dix motos Harley-Davidson de type «Servi-car» à trois roues, propulsées par un moteur 750cc. Cellesci seront principalement utilisées au stationnement limité. Une fois la formation des policiers terminée, on en allouera deux par région (N, E, O, C, S).

Le rapport de réorganisation du SPM qu'avait demandé le maire Jean Drapeau en 1961 aux experts européens, MM. Way et Gaubiac, a entre autres eu comme conséquence le transfert partiel des effectifs motards de la section de la circulation (Centralisée), vers les postes et divisions. Cette mesure affecta des centaines de policiers et officiers.

EN 1965, le SPM acquiert des motos de type scooter de marque Vespa, modèle 185cc. Elles furent utilisées durant l'Exposition universelle de Montréal de 1967. Par la suite, elles ont été utilisées par les sergents de circulation et, finalement, par les patrouilleurs dans



certains grands parcs de Montréal, dont celui d'Angrignon et le Jardin botanique.

Nombreux étaient les policiers motards affectés à des escortes et défilés protocolaires durant l'Expo 1967.



EN 1972, arrive l'intégration des 25 corps policiers de l'île de Montréal sous l'appellation « Service de police de la Communauté urbaine de Montréal ». Ceci incluait bien sûr les véhicules et motos appartenant aux parcs automobiles de ces municipalités, dont plusieurs avaient des motos Honda CB 750 (Spécifications Police).

La transition vers l'uniformisation des équipements de motos ainsi que de leur lettrage s'effectuera sur une période de plus de deux ans.

Lors de la tenue des Jeux olympiques d'été de Montréal en 1976. les effectifs motards étaient affectés non seulement à la circulation, mais aussi à d'innombrables escortes et défilés.

Société du musée de la police





Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal



Malgré le fait que la flotte de motos du SPCUM comptait de nombreuses motos Honda, la compagnie Harley-Davidson prêtait au SPCUM, pour la durée des Jeux olympiques, 50 motos Harley-Davidson (question de publicité pour la marque).

EN 1978, la compagnie Harley-Davidson annonçait qu'elle ne fabriquerait plus de motos munies de transmission avec une position recul.



Le SPCUM décidait alors de ne plus se servir de motos l'hiver et procédait au remplacement des motos à caisse-annexe par des autos de patrouille pour ses agents affectés aux infractions de la circulation.



On maintenait quand même les motos solos.

Dans le prochain numéro de la revue «La Flûte», on poursuivra cet exposé sur le centenaire de l'Escouade des motards en se concentrant sur la période de 1981 à 2017.

En espérant que vous avez apprécié ce retour en arrière, permettant de mieux connaître nos racines policières au sein du SPVM.

Textes et références: Articles parus dans la revue « La Flûte » écrit par le soussigné depuis 2007. Extraits ou résumés d'articles provenant de: J.Turmel, 1909-1971; notes de référence universitaire de Sylvain Bissonnette, vice-président du musée de la police; La Patrie; The Gazette; La Presse et notes personnelles.



Nouvelles de votre musée

Notre confrère et collègue Martin Desmarais du C.O. Est, a fait le lancement de son livre intitulé **«10-05 en devoir depuis 175 ans »** le 5 décembre dernier. Il s'agit d'un livre de 224 pages traitant du travail policier au quotidien et réalisé entre 2012 et 2017. 320 policières et policiers ont participé. Plus de 32 PDQ et 42 unités de visitées. En tout, 317 photographies (actuelles et passées).

Je vous encourage à vous en procurer un exemplaire qui se détaille à 30 \$ (taxes incluses). Vous pouvez même l'acheter par le biais d'un virement à la boutique du Musée ou au quartier général du SPVM et même en librairies (Renaud Bray et Archambault au prix de 30 \$ + taxes).

*N.B. Martin prendra sa retraite bien méritée sous peu. On lui souhaite « santé et plaisir » dans sa nouvelle vie de jeune retraité.

Pour de plus amples détails sur ce livre ou sur le calendrier souvenir 2018 du Centenaire de l'escouade motard du SPVM en vente à 5 \$ (taxes incluses), communiquez avec un représentant de votre musée au 514 280-2043 ou en ligne à: musee.police @spvm.qc.ca.

Votre musée fête ses 25 années d'existence cette année.

Au nom des membres du conseil d'administration et des bénévoles, nous voulons remercier toutes les personnes qui, au cours de ces 25 dernières années, ont soutenu le musée par des dons de photographies, pièces de toutes sortes et écrits, enrichissant ainsi sa collection, ainsi que nos partenaires.

Alors si vous désirez faire une visite du musée et du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, nous sommes ouverts tous les mardis de 9 h à 13 h ainsi que les jeudis entre 9 h et midi.

Pour prendre un rendez-vous, veuillez nous contacter soit par courriel ou par téléphone:

Courriel:

musee.police@spvm.qc.ca

Téléphone: 514-280-2043

Veuillez laisser un message sur le répondeur et un bénévole vous contactera aussitôt que possible.



Par ailleurs, notre collègue

Robert Bob Côté, dont le nom

fut longtemps associé à la section

Technique du Service, vous invite
à vous rendre au « Musée canadien
de l'histoire » situé au 100 de la rue
Laurier à Gatineau, à la salle de
l'histoire canadienne de l'exposition permanente où vous verrez
« l'inspecteur Clouseau », le premier robot de la section, dans la
partie consacrée aux événements
de la crise d'Octobre 1970.

Bonne visite!

En terminant, merci à nos partenaires:

L'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal

La Caisse Desjardins des policiers et policières

La Fraternité des policiers et policières de Montréal

Le Service de police de la Ville de Montréal

Ainsi que:

L'Association des policiers et policières retraités de Montréal

L'Association professionnelle des officiers de direction

À la prochaine à toutes et à tous! 10-08.

CONCEPTION ET TEXTE:
Jean-Marc De Nobile,
responsable des
communications

Avec la précieuse collaboration de: Gilles Landriault, directeur de l'imagerie, Louise Côté, conservatrice

Ceci marque la fin de la collaboration constante et précieuse de M. Gilles Landriault à la tâche de l'insertion des photos que vous avez tant aimé regarder depuis plusieurs années déjà, notre ami et collègue ayant rendu l'âme jeudi le 10 mai dernier.

En terminant, je vous demande d'offrir un dernier « Merci » silencieux à Gilles pour son dévouement dans l'accomplissement de cette tâche tant apprécié de toutes et tous.

« Salut Gilles, tu seras toujours l'un des nôtres! ».

De vive mémoire



Aird, Michel Agent Embauché le 12 mai 1958 Retraité le 1^{er} juin 1988 Décédé le 21 mai 2018 à l'âge de 81 ans



Amyot, Marc Sergent Embauché le 18 mai 1964 Retraité le 14 octobre 1993 Décédé le 30 mars 2018 à l'âge de 76 ans



Beaucage, Paul Agent Embauché le 1er octobre 1956 Retraité le 5 novembre 1989 Décédé le 13 février 2018 à l'âge de 86 ans



Bigras, Gaétan Sergent-détective Embauché le 28 juillet 1969 Retraité le 5 novembre 1998 Décédé le 21 janvier 2018 à l'âge de 76 ans



Bouchard, Wilfrid Capitaine Embauché le 16 mars 1953 Retraité le 16 mai 1984 Décédé le 21 mars 2018 à l'âge de 86 ans



Boucher, Raynald Officier de direction Embauché le 4 mai 1959 Retraité le 5 juin 1990 Décédé le 12 février 2018 à l'âge de 81 ans



Brazeau, William Agent Embauché le 11 octobre 1965 Retraité le 2 décembre 1993 Décédé le 10 avril 2018 à l'âge de 72 ans



Brunone, Michel Agent Embauché le 14 juillet 1969 Retraité le 16 juillet 1999 Décédé le 16 avril 2018 à l'âge de 71 ans



Charruau, Raymond Sergent-détective Embauché le 20 juin 1965 Retraité le 18 février 1993 Décédé le 15 mars 2018 à l'âge de 73 ans



Desjardins, Jean-Guy Agent Embauché le 17 novembre 1952 Retraité le 2 mars 1975 Décédé le 8 mai 2018 à l'âge de 86 ans



Dionne, André Agent Embauché le 11 octobre 1965 Retraité le 5 décembre 1995 Décédé le 28 mars 2018 à l'âge de 71 ans



Foucault, Robert Agent Embauché le 16 juillet 1962 Retraité le 28 novembre 1985 Décédé le 6 avril 2018 à l'âge de 75 ans



Gaudreau, Jacques Agent Embauché le 11 octobre 1965 Retraité le 10 février 1994 Décédé le 7 avril 2018 à l'âge de 71 ans



Grégoire, Blaise Sergent-détective Trésorier de la Fraternité de 1980 à 1985 Embauché le 26 août 1963 Retraité le 31 décembre 1988 Décédé le 14 mai 2018 à l'âge de 74 ans



Landriault, Gilles Sergent Embauché le 15 décembre 1958 Retraité le 15 juillet 1993 Décédé le 10 mai 2018 à l'âge de 80 ans



Macdonald, Gordon Agent Embauché le 6 avril 1966 Retraité le 7 janvier 1998 Décédé le 23 février 2018 à l'âge de 76 ans



Matton, Roger Agent Embauché le 8 septembre 1953 Retraité le 5 janvier 1985 Décédé le 25 février 2018 à l'âge de 92 ans



Noël, Bernard Agent Embauché le 19 octobre 1960 Retraité le 1^{er} novembre 1988 Décédé le 22 mars 2018 à l'âge de 77 ans



Proulx, Serge Agent Embauché le 26 avril 1970 Retraité le 2 mai 2001 Décédé le 26 février 2018 à l'âge de 68 ans



Rémillard, Roger Lieutenant Embauché le 7 juillet 1952 Retraité le 3 mars 1984 Décédé le 28 mars 2018 à l'âge de 85 ans



Rocque, Guy Sergent Embauché le 12 mai 1958 Retraité le 15 mai 1983 Décédé le 27 février 2018 à l'âge de 85 ans



Tétrault, Pierre Sergent-détective Embauché le 31 décembre 1962 Retraité le 10 février 1995 Décédé le 12 avril 2018 à l'âge de 75 ans

Thibodeau, Léon Agent Embauché le 24 octobre 1965 Retraité le 22 février 1987 Décédé le 6 avril 2018 à l'âge de 79 ans



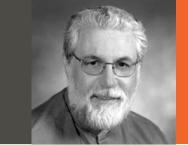
Vadeboncoeur, Jean Agent Embauché le 1^{er} janvier 1974 Retraité le 23 janvier 1998 Décédé le 25 février 2018 à l'âge de 74 ans

Erratum



Delisle, Robert
Dans la dernière publication, nous avons commis une erreur dans la photo de M. Robert Delisle. Voici donc la correction. Nous nous excusons auprès des familles concernées.

Vie spirituelle



Pierre Desroches, conseiller moral, FPPM

Il y a un peu plus de 16 ans, j'ai reçu une grande nouvelle de la part de Dieu: Il m'appelait à devenir l'aumônier du Service de police de Montréal. Cette invitation m'a bouleversé. J'étais étonné et je ne comprenais pas du tout par quel chemin Georges Painchaud et Pierre-David Tremblay étaient parvenus jusqu'à moi.

Cette invitation à devenir aumônier du Service de police de Montréal et de la FPPM fut pour moi de l'ordre d'un événement. Après avoir résisté, j'étais déjà engagé au Centre de réadaptation Lucie-Bruneau et au CHSLD Saint-Charles-Borromée. En plus d'être curé de deux paroisses, j'ai consenti car il m'apparaissait évident que Dieu m'y attendait.

Georges m'avait demandé de m'approcher des plus jeunes policiers/policières. Il m'avait également informé de ce qu'il y aurait de plus difficile à vivre. Ce serait le décès de policiers en fonction et qu'il me revenait d'annoncer aux familles ce drame, et aussi d'office de présider à la Funérailles. Mais que cela arrivait à peu près tous les 4 ans.

Le pire m'est arrivé dès le début. Cependant, contrairement à toutes mes expériences antérieures, j'ai été soutenu par toute la collaboration de l'équipe de la Fraternité et du Service. De plus, Annick Royer, épouse de Benoît L'Écuyer, était l'infirmière de jeunes handicapés auxquels j'étais lié depuis plus de 20 ans. Ce fut un moment des plus intenses. Cet événement en moins d'une semaine m'a fait connaître à toute la population comme nouvel aumônier du Service de police. Et je rends grâce à Dieu que depuis ce jour, il n'y a eu aucun policier/policière mort en service.

Un autre événement m'a permis de répondre au désir de Georges de m'approcher des plus jeunes du Service: les transformations sociales qui ont mis fin à la pastorale et aux catéchèses d'Initiation pour les Premières Communions et Confirmations dans les écoles. Alors, j'ai créé une démarche adaptée aux conditions complexes des familles policières. J'ai pu compter sur la collaboration très précieuse de madame Denise Janelle et sur ses compétences d'adjointe pour mener à bien ce défi.

Il y aurait beaucoup d'autres événements que je pourrais souligner dont celui du tremblement de terre en Haïti et la présence de nos 42 confrères et consœurs touchés de près par cette catastrophe. Mais l'espace me manque pour partager tous ces moments de grande intensité.

Aujourd'hui, je vous écris pour la dernière fois. Dieu m'a fait signe qu'il m'attendait ailleurs. Ce n'est jamais sans un serrement de cœur que Denise et moi quittons notre présence au milieu de vous. On ne renonce jamais facilement à la joie du service.

Merci pour votre confiance et votre reconnaissance. Je vous assure de ma prière et demande à Dieu de vous maintenir dans sa bénédiction. À travers vous, je l'ai reçue abondamment et mon cœur est en action de grâce pour toute cette vie reçue et partagée. Vous avez une place bien spéciale dans mon être de pasteur et même mon départ n'altère en rien ma communion en Dieu envers vous.

Pierre Desroches, Conseiller moral

Avis: cette chronique n'engage que son auteur



De plus en plus, les pharmaciens acceptent de ne prendre leurs honoraires qu'une fois lorsque vous demandez vos médicaments pour plusieurs mois! Ils contribuent ainsi à maintenir les coûts de votre assurance-médicaments au minimum.

Vérifiez! Si les honoraires vous sont chargés trois fois pour un médicament que vous avez acheté pour trois mois, parlez-en à votre ami!

Une seule visite, une seule charge d'honoraires par médicament. C'est logique...

Économisez!

Achetez pour trois mois...

Vous n'avez qu'une seule franchise à payer lorsque vous achetez vos médicaments pour trois mois... Vous économisez ainsi 40 \$ par année pour un seul médicament, en plus de ne vous déplacer que quatre fois au lieu de 12...



On travaille pour vous!



APPRM Robert Babeu

Mot du président

Lettre de démission du président

Au mois de mars 2017, le président de l'époque annonçait qu'il quittait le poste qu'il occupait, et ce, à la grande surprise des membres.

Depuis bon nombre d'années, mon épouse et moi participions aux activités de l'A.P.P.R. quand nous le pouvions. Au cours de ces années, lorsque survenait une période électorale, plusieurs d'entre vous m'ont approché afin que je me présente à un poste électif.

Cependant, nous possédions une entreprise familiale pomicole et en sus, j'étais impliqué dans les structures de l'Union des producteurs agricoles, tant sur le plan régional, provincial que pan canadien. Vous comprendrez qu'il m'était impossible de donner suite à une telle éventualité.

Je ne vous cacherai pas que lorsque j'ai appris le départ du président, cela m'a interpelé grandement, puisqu'au fil du temps, j'avais diminué en quasi-totalité mes engagements au sein de l'Union des producteurs agricoles.

Pour avoir œuvré jadis dans les structures de la Fraternité des policiers et policières de Montréal bon nombre d'années à titre de directeur et également à titre de délégué syndical, j'étais conscient que c'était pour moi un terrain connu.

Au même moment, nous étions en pleine négociation avec un acheteur et tout se déroulait rondement pour la vente de notre verger. Devant pareille situation, j'ai donc décidé de poser ma candidature et le résultat de l'élection fut positif.

Malheureusement, quelque temps plus tard, nous apprenions que la négociation avait avorté et que nous étions toujours en possession de notre entreprise et des responsabilités qui s'y rattachent.

En pareilles circonstances, il devenait difficile de conjuguer simultanément les obligations envers notre association et celles de l'entreprise familiale, d'autant plus que le gros des activités de l'association et celles de notre entreprise se produisent au même moment, soit au printemps et à l'automne.

Je ne vous cacherai pas qu'en période hivernale, nous quittons le Québec vers des cieux plus cléments, et ce, pour des raisons personnelles que vous comprendrez sûrement.

Voici, entre autres, ce qui motive ma décision de remettre ma démission. Il est certain que mon épouse et moi participerons aux activités de notre association à la hauteur de nos disponibilités. Comme je l'ai mentionné à notre dernière assemblée générale annuelle, c'est probablement, voire certainement la seule association de tout acabit confondu de personnes retraitées qui existe possiblement en Amérique du Nord et qui offre à ses membres autant d'activités de haut standard. La pérennité d'une organisation réside dans la participation de ses membres, et c'est ce que vous faites présentement de façon excellente.

Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée. Il faut définitivement profiter de chaque instant que la vie nous offre.

Au plaisir de vous rencontrer.

Amicalement,

Robert Babeu



Notre consœur, M^{me} Sylvie Deslandes, (ex-sergente et retraitée depuis 2013) et son conjoint M. Jean-Luc Doucet (ex-sergent et retraité depuis 2015), vivent une parfaite retraite et font de grands voyages en motorisé. Vous pouvez les suivre sur leur blog: www.grandvoyageenvr.com. Qui sait, vous voudrez peut-être en faire autant!

Le Vietnam et nos retraités

Nos amis Alain Sylvain (ex lieutenantdétective) et Dominic Chartier (ex-agent) accompagnés de leur conjointe Josée Gagnon (lieut-détective) et Suzanne Cholette (sergente-détective) ont sûrement fait de belles découvertes lors de leur voyage au Vietman. On peut les voir sur la photo devant l'entrée d'un parc national.





Connaissez-vous les trois Georges

Le « Club des Georges » de la ligue de quilles de l'APPR est composé de Georges Kluka, Georges Sauriol et Georges Coallier.

Est-ce que d'autres Georges souhaiteraient faire comme eux et rejoindre la ligue de quilles?



La Saint-Valentin sous le soleil de la Floride

Quelques-uns de nos retraités ont souligné la St-Valentin avec un vêtement rouge, un beau sourire et un bon repas comme on peut le voir sur la photo.



DE BOUCHE À OREILLE

AVEC JEAN RIOPEL

Tournoi de golf en Floride

Lors du tournoi de Golf en Floride, des participants ont reçu une belle tuque avec le logo de l'APPR! Nous souhaitions les préparer à leur retour au Québec. Vu comme une blague au départ, ce fut presque la réalité cette année!





Le pique-nique en Floride

C'est une belle journée pour relaxer et fêter entre amis, c'est ce qu'ont fait ces dames lors de cette journée! Que de sourires sur cette photo en compagnie de notre amie Dominique!



Le Calendrier de l'APPR offert en version électronique, pour quoi pas!

L'APPR souhaite offrir aux membres qui le désirent la possibilité d'obtenir par courriel son fameux calendrier annuel avec toutes les activités, vous parvenant actuellement par courrier.

Si vous choisissez l'option électronique, veuillez nous faire parvenir un courriel à info@apprm.qc.ca pour faire votre demande. Nous pourrons mettre à jour votre adresse courriel, s'il y a lieu, et vous faire parvenir le calendrier 2019.

Veuillez noter que ce choix est permanent à moins de recevoir un avis écrit de votre part, pour recevoir à nouveau le calendrier par courrier.

QUE DEVIENNENT NOS AMIS RETRAITÉS ET ACTIFS? QUE FONT-ILS?

RETRAITÉS ET ACTIFS DU SPVM SE REJOI-GNENT DANS DES MOMENTS IMPORTANTS

Une belle initiative de Eric Kiss, retraité

À la mi-mars, l'APPR reçoit l'appel de monsieur Eric Kiss, (ex-sergent et membre de l'APPR) qui désire faire un appel à tous les policiers retraités disponibles pour offrir de l'aide aux recherches du jeune Ariel, porté disparu depuis le 12 mars 2018.

L'APPR souhaitait aider monsieur Kiss à joindre le plus de retraités possible, et ce dans un délai très court. Nous l'avons mis en contact avec monsieur **René Tapp**, gestionnaire de la page FACEBOOK « Groupe retraités du SPVM »

L'objectif de monsieur Kiss était de donner un coup de main dans la recherche du *jeune Ariel* disparu depuis quelques jours. Monsieur Tapp fait alors un appel sur Facebook «Groupe retraités du SPVM» et en quelques heures, plusieurs retraités se manifestent pour donner de leur temps. Monsieur Tapp, heureux de la belle réponse des membres retraités, fait une offre de services à monsieur lan Lafrenière, qui a accepté l'aide sans hésiter et recommandé les bénévoles à la commandante responsable, madame Isabelle Shanck.

Donc, les 17, 18 et 19 mars, 8 retraités volontaires ont aidé les policiers du SPVM en compilant les informations venant de dizaines de bénévoles qui ont parcouru les rues.

Voici les volontaires qui ont participé à cette aventure: Éric Kiss, René Tapp, Marie-France Côté, Dan Dulac, Marc Bouchard, Benoit Vigeant, Sylvie La Roche et Daniel Dupré.

Monsieur Tapp souhaite maintenant former une banque de volontaires à partir du groupe Facebook de retraités afin de collaborer avec nos confrères advenant d'autres événements de ce genre.

La direction du service du SPVM a vraiment apprécié la générosité et le travail des bénévoles retraités du SPVM.

Merci à vous pour votre dévouement.



77 ans, c'est quoi de nos jours?

Un bel exemple que l'âge ne veut rien dire, Monsieur Robert «Bob» Caplette joue encore au hockey deux (2) fois par semaine en plus d'être un excellent joueur dans la ligue de quilles de l'APPR. De plus, il trouve le temps de participer à plusieurs autres activités organisées par l'APPR et, encore plus, il fait également partie de la Symphonie vocale de la FPPM. Bravo!

Tu inspires sûrement beaucoup d'autres retraités à demeurer actifs malgré le temps qui passe trop vite.



Un grand honneur pour notre ami Georges Widz

(S/D retraité depuis 2018)

En effet, le 8 avril dernier, la Ligue de Football Montréal Métro (LFMM) lui a décerné le trophée « Bénévole de l'année » et en hommage à son implication, le trophée portera désormais son nom.

Monsieur Widz est très impliqué dans le football amateur depuis plus de 40 ans comme bénévole, il a œuvré dans l'association de football les «*Rebels*» de St-Hubert et depuis plusieurs années, il est avec les «*Aces*» de Pointes St-Charles et tente de donner un sens à la vie de plusieurs jeunes d'un quartier défavorisé.

Nous tenons à remercier Marc Labrecque (S/D retraité depuis 2015) pour le partage d'information.



Monsieur Georges Widz et son épouse Nicole lors de la première édition de remise du trophée « Georges Widz »

Jean Riopel (ex-lieutenant) et directeur de soutien à l'APPR



Saviez-vous que notre ami Jean s'est vu honoré par Héma Québec pour sa contribution au maintien de la réserve de sang, en organisant 5 collectes de sang dans son village natal de **Saint-Alexis**? De plus, Héma Québec a tenu à souligner ses **136 dons** de sang et sa participation à plus de 50 autres collectes.

Bravo, Jean, malgré tout ce que la vie nous réserve tu continues de contribuer au bienêtre des gens qui t'entourent et même de ceux que tu ne connais pas.

Les activités de l'APPR en images

Golfhebdomadaire (Mirabel)

En cette belle journée ensoleillée du mercredi 2 mai 2018, nos joueurs de golf débutaient leur saison de golf 2018. Le climat de camaraderie, de rire et de taquineries était très agréable.

Dans la première rangée sur la photo, on voit notre ami P.A. Sénécal, portant fièrement son veston bleu. Ce veston fait référence au veston vert porté chaque année par le vainqueur du tournoi de golf du Grand Chelem (Augusta), et ce, depuis 1949. Bonne saison de golf à tous!



Pêche sur glace

Nous aurions aimé vous parler de la pêche sur glace. Malheureusement, l'activité a été annulée pour une 2e fois d'affilée à cause de la température, j'espère que l'an prochain nous pourrons décrire l'expérience de nos participants. On se croise les doigts!

Dégustation vins et fromages

Le 19 juin dernier se tenait notre soirée «Dégustation vins et fromages», et une fois de plus, les étudiants et étudiantes de l'École Hôtelière de Montréal nous ont agréablement surpris.

Notre soirée a débuté avec un bon mousseux pour préparer nos papilles gustatives à un merveilleux voyage d'odeurs et de saveurs. Étaient à l'honneur, vins, fromages, pâtés, pains, terrines, viandes, fruits et noix, etc. Après tout cela, surprise au 4e service, les participants ont eu le choix entre côtelettes d'agneau ou tournedos de bœuf, le tout parfaitement agencé de différents légumes et de vin. Finalement, au 5e service, un dessert thématique servi avec un vin de glace. Quelle belle expérience!

Pour récompenser nos participants, l'APPR a procédé à un tirage de 5 prix de présence.

Vos organisateurs de la soirée monsieur Denis Monet et madame Dominique Boucher tiennent à remercier tous ceux et celles qui ont partagé cette belle soirée avec eux.



Gagnants de paires de billets pour la Sortie Outaouais: M. Sacha Dethier et M. Daniel Héroux



Gagnants d'ensemble de couteaux: M. Stéphane Lamarre, Mme Michèle Héroux et M. Roger Millette

Cabane à sucre de l'APPR

Température favorable pour les 165 participants de notre cabane à sucre annuelle du 6 avril dernier et comme toute chose a une fin, l'année prochaine l'événement changera de lieu pour se tenir à la cabane à sucre Chez Constantin, le vendredi 12 avril 2019 en soirée. N'hésitez pas à le mettre à votre agenda!



Spectacle « carte blanche » avec l'OSM et Bruno Pelletier

Une soirée mémorable pour les oreilles et l'émotion attendait nos membres présents à ce spectacle, le 27 février dernier. De leurs dires, ils ont passé une soirée extraordinaire! Merci à tous de votre participation.

Partie de cartes annuelle

Nos amateurs de cartes se sont réunis le 13 mars dernier pour notre partie de cartes annuelle. Plusieurs jeux à l'honneur dont le Résumé, le Texas Holden, le 500, les dominos et autres jeux pour divertir nos participants très enthousiastes.

Les organisateurs, madame Claudette Boileau assistée de monsieur Jean-Pierre Claude, ont profité de l'occasion pour souligner l'anniversaire de madame Céline Poirier. Seuls quelques téméraires ont osé poser la question qui tue.

De nombreux prix de présence ont été distribués à la grande satisfaction des participants.



Nos organisateurs Claudette et Jean-Pierre accompagnés de M^{me} Poirier

Soirée des quilleurs

Le 10 mai dernier était une belle soirée pour nos joueurs de quilles! Presque tous les joueurs étaient présents pour souligner la fin de la saison. L'APPR a profité de l'occasion pour remercier de leur fidélité tous les joueurs et procéder au tirage de plusieurs prix de présence.

Nos gagnants:

Sylvain Leblanc et Louisa Pimentel: une paire de billets pour la sortie en Outaquais

Monique Poirier et Paul André Pharand: chèque cadeau pour le restaurant Milsa

André Richard et Micheline Mathieu: chèque cadeau pour le restaurant Houston

Réal Bessette et Carmen Gouin: une paire de billets pour le souper théâtre du 9 juin (Théâtre des Hirondelles)

Gaby Bergeron: une paire de billets pour la soirée homard du 26 mai dernier

Félicitations à tous nos gagnants et à la saison prochaine!

Les activités de l'APPR à venir!

Les ventes de billets sont présentement en cours pour:

L'activité « pétanque »

Note: Seule la pétanque sera offerte cette année, les installations pour le jeu de fers sont indisponibles. Nous sommes désolés de ce désagrément.

- > Tous les jeudis, joignez-vous à nous au parc «Pierre-Bédard» à Montréal
- > Vous pourrez participer à votre activité préférée en compagnie de vos amis.
- > Le prix pour la saison est de 25 \$ membre et 30 \$ nonmembre (carte émise par l'APPR)
- > du 7 juin au 16 août dès 9 h.
- > Vos organisatrices sont mesdames Dominique Boucher et Claudette Boileau

Sortie Kingsey Falls

(départ des Galeries d'Anjou)

- > Quand: le mercredi 8 août 2018
- Au programme: visite du parc Marie-Victorin, de la Fromagerie Presbytère et de l'usine CASCADE
- > Compris dans le prix du billet: transport, dégustation de fromages (apportez votre vin), visites et boite à lunch.
- > Prix: 65 \$ membre et 85 \$ non-membre

Buffet spectacle au Casino de Montréal

> Quand: le jeudi 27 septembre 2018

> Spectacle: JUKE-BOX II

> Prix: 35 \$ membre et 48 \$ non-membre

(Quelques billets disponibles)

Ligue de quilles

Vous voulez joindre la grande famille des quilles ? Contactez-nous! La saison débute le mercredi 5 septembre 2018.

Activité offerte à tous nos membres : retraités et conjoints survivants

Les vente de billets à venir :

Journée plein-air de l'APPR

- > En vente dès le mardi 7 août 2018
- > QUAND: Le jeudi 6 septembre 2018
- > Où: lles de Boucherville
- > Prix: 13 \$/membre et 15 \$ non-membre

Méchoui de l'APPR (chez Constantin)

- > En vente dès le 14 août 2018
- > Quand: le vendredi 14 septembre 2018
- > Prix: 20 \$ membre et 28 \$ non-membre

Bal annuel de l'APPR (Rizz)

Avec l'Orchestre «The Showman»

- > En vente, dès le 4 septembre 2018
- > Quand: le vendredi 19 octobre 2018
- > Où: Salle de réception le Rizz (St-Léonard)
- > Prix: 115 \$ membre et 125 \$ non-membre

Veuillez noter qu'il n'y a plus de billets pour :

- > Le Souper théâtre du 18 août 2018 (Laurel & Hardy)
- > La Sortie Coloris d'automne « Train Orford »

Nous vous rappelons que sont inclus dans le prix des billets les taxes et pourboires.





LE CLUB DE PLEIN-AIR

DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

Un changement d'orientation s'opère pour élargir l'offre de services et développer des activités de plein-air, dont la chasse et la pêche, avec comme objectif de mieux répondre aux besoins de la nouvelle génération de policiers et policières.

Nous avons donc pris la décision de mettre l'emphase sur le développement d'activités familiales et de plein-air, en plus des activités de chasse et de pêche.

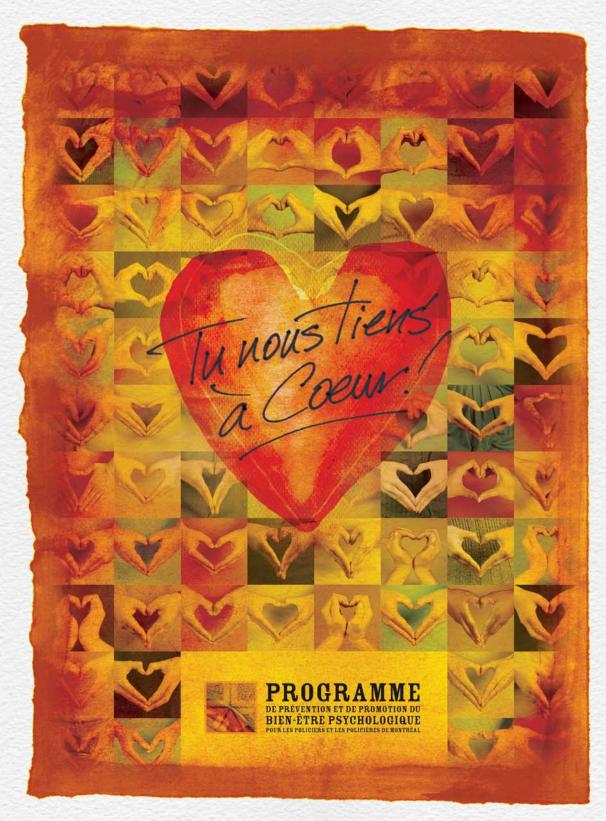




La promotion continue:

2 JOURS GRATUITS

à tous les policiers jamais venus au Club!









Imaginez une pièce de votre maison, exactement à votre goût. Ça vous dit?

Courez la chance de gagner l'un des deux prix d'une valeur de 5 000 \$1!

COMMENT PARTICIPER

Étant donné que votre organisation est déjà membre du programme pour les groupes de **belairdirect**, il vous suffit de cliquer sur le lien ci-dessous pour vous inscrire au concours.

OFFRES EXCLUSIVES

Mais ce n'est pas tout! En tant que membre, vous pouvez également obtenir un **rabais préférentiel** sur une assurance auto et habitation et profiter gratuitement de l'**assistance belairdirect**.

Participez au concours dès maintenant à belairdirect.com/allolesrenos

Bonne chance!

'Le concours se déroule du 23 avril 2018 au 31 mars 2019. Le tirage aura lieu le 22 avril 2019. Chaque prix est constitué d'un chèque d'une valeur de 5 000 \$.

Le concours s'adresse aux résidents du Québec membres d'un groupe admissible seulement. Consultez les règlements complets du concours ici.

Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent a toutes nos offres. Veuillez consulter belairdirect.com pour plus de détails. Ces offres peuvent être modifiées sans préavis.

© La Compagnie d'assurance Belair inc., 2018. Tous droits réservés.